**RAPPORTS SUR LA DISCRIMINATION, LA SÉGRÉGATION ET   
LE DROIT À UN LOGEMENT ADÉQUAT**

QUESTIONNAIRE

**Contexte et objectif des rapports**

Les rapports thématiques du Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable, M. Balakrishnan Rajagopal, à l'Assemblée générale en 2021 et au Conseil des droits de l’homme en 2022 porteront sur la question de la discrimination liée au droit à un logement convenable et sur l'impact de la ségrégation spatiale en milieu urbain ou rural-urbain sur la jouissance des droits de l'homme.

La ségrégation spatiale peut être comprise comme la séparation imposée ou préférée de groupes de personnes sur un territoire particulier en fonction de la race, de la caste, de l'ethnicité, de la langue, de la religion ou des revenus. La ségrégation résidentielle peut prendre différentes formes selon le contexte territorial, culturel ou historique et se caractérise souvent par des formes d'exclusion économique et sociale, d'iniquité et de disparité spatiale dans l'accès aux infrastructures, aux services et aux moyens de subsistance.

Par discrimination, on entend toute distinction, exclusion, restriction, préférence ou autre différence de traitement, formelle ou matérielle, fondée directement ou indirectement sur des motifs de discrimination prohibés tels que la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'origine nationale ou sociale, les opinions politiques ou autres, la fortune, la naissance ou toute autre situation - y compris le handicap, l'âge, la nationalité, l'état matrimonial et familial, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, l'état de santé, le lieu de résidence, la situation économique et sociale - qui a pour intention ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits humains. [[1]](#footnote-1)

Les principaux objectifs des rapports seront d'identifier les formes contemporaines et historiques de discrimination et de ségrégation qui affectent le droit à un logement adéquat, de mettre en évidence les bonnes pratiques en matière de prévention de la discrimination et de la ségrégation et de fournir des conseils aux États sur la manière dont ils peuvent assurer leurs obligations en matière de droits humains en ce qui concerne la non-discrimination et le droit à un logement adéquat.

Pour étayer ses rapports, M. Rajagopal invite les États, les gouvernements locaux et régionaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile, les universitaires, les agences des Nations unies et les autres parties prenantes à apporter leur contribution.

Le questionnaire est détaillé afin de permettre la collecte d'informations complètes couvrant tous les aspects du droit à un logement adéquat. Toutefois, il est très apprécié de ne répondre qu'aux questions sur lesquelles l'organisation, l'institution ou l'entité qui répond dispose d'informations ou de compétences.

**INFORMATIONS DE BASE**

1. Nom de la personne, de l'organisation, de l'institution, de l'agence ou de l'État : **Drwa A Enn Lakaz (DAL) et Kolektif Rivier Nwar (KRN).**

Type d'entité

☐ Gouvernement national ou ministère/agence du gouvernement fédéral

☐ Organisation intergouvernementale ou agence des Nations unies

☐ Gouvernement local ou régional, agence, représentant ou maire

☐ Association, syndicat de locataires ou coopérative de logement

**V** Réseau d'ONG, organisation faîtière

☐ ONG communautaire

☐ Universités

☐ Fondation

☐ Organisation nationale des droits de l'homme, médiateur

☐ Immobilier, urbanisme ou construction

☐ Investisseur immobilier ou fonds d'investissement

☐ Syndicat

☐ Autre :

2. Catégorisation de votre travail

Veuillez sélectionner une ou plusieurs réponses, selon le cas.

☐Administration publique

**V** Plaidoyer

☐Financement

☐Assistance juridique

☐Mise en réseau

☐Politique

**V** Recherche

☐Assistance technique

☐Formation

☐N/A

☐Autre :

3. Ville/village : **Curepipe / Grande Rivière Noire**

4. État/Province : **Plaines Wilhems / Black River District**

5. Pays (veuillez indiquer votre région ou "international" si le travail de votre organisation couvre plusieurs pays) ; **Mauritius.**

6. Contactez-nous par courrier électronique (qui restera confidentiel) au cas où nous aurions des questions :

**LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT**

7. Quelles formes spécifiques de discrimination ou d'obstacles de fait ou juridiques à la jouissance égale du droit à un logement convenable les groupes suivants rencontrent-ils dans votre pays (veuillez fournir des preuves à l'aide d'exemples, d'études, de rapports et d'informations statistiques pertinentes) :

* Groupes raciaux, castes, ethnies, groupes religieux/minorités ou autres groupes
* Personnes d'origine africaine ou Roms
* Migrants, étrangers, réfugiés, personnes déplacées
* Femmes, enfants ou personnes âgées
* Les peuples autochtones
* Personnes handicapées
* Personnes LGBTQ
* Personnes à faibles revenus, y compris les personnes vivant dans la pauvreté
* Résidents des quartiers informels ; personnes sans domicile fixe
* Autres groupes sociaux, veuillez préciser

**Groupes identifiés comme étant victimes de discrimination de droit au logement :**

* **Groupes raciaux, ethnies**
* **Personnes d'origine africaine**
* **Femmes célibataires, personnes âgées**
* **Personnes handicapées**
* **Personnes à faibles revenus, y compris les personnes vivant dans la pauvreté**
* **Résidents des quartiers informels ; personnes sans domicile fixe**

**Formes specifiques de discrimination ou d’obstacles: Accessibilité à la terre et à des logements décents, habitabilité, abordabilité, sécurité d’occupation, disponibilité des services, du matériel, des installations et des infrastructures, lieu.**

**Les données présentées concernent principalement les personnes d’origine africaine, dénommées Créoles à l’Ile Maurice.**

**Exemples, études, rapports et informations statistiques pertinentes:**

* **Annexe 1 : Rapport “L’envers du décors à Riviere Noire” du KRN, 2019, Maya de Salle**
* **Annexe 2 : Rapport “ DAL : Etat des lieux après 1 an” 2021, Delphine Ahnee**
* **Annexe 3 : Esclavage et Nation, 2021, Cassam Uteem - Membre de DAL, Président d’Honneur d’ATD Quart Monde**
* **Annexe 4 : Plaidoyer pour une réparation, 2021, Jean-Claude de l’Estrac basé sur ses recherches pour son livre ‘Terres Possession et Dépossession’**
* **Annexe 5 : Rapport de la Truth and Justice Commission (TJC), 2011, (« From Slave Camp to Cité : La Mivoie » (vol.3- part 1)**
* **Annexe 6: Report Overview of Social Housing Programs Effected in Mauritius since the 1960’s by the Government, Private sector and NGOs, UNDP, MOHL, 2013, Disponible sur:** [**http://nh.mu/wp-content/uploads/2016/02/Report-Overview-Social-Housing.pdf**](http://nh.mu/wp-content/uploads/2016/02/Report-Overview-Social-Housing.pdf)
* **Annexe 7 : Gooding T., “Low-income housing provision in Mauritius: Improving social justice and place quality” (2015) (en attache).**
* **Annexe 8 : Propositions Logement, 2021, Françoise Lamusse**
* **Annexe 9 : Resolutions et Propostions DAL, Forum Dialogue avec 100 familles de squatters, 2020**
* **Annexe 10 : UNDP - Overview of Social Housing in Mauritius, 2013, Maïti Chagny**
* **Actions et liens sur le travail mené par la plateforme citoyenne Drwa A Enn Lakaz pour aider les squatters expulsés déjà enregistrés à la NHDC a être reconnus comme tels et pour une politique nationale de logement non discriminatoire :**

**I Lancement – Drwa a enn Lakaz : Platform Sitwayen**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/lancement-drwa-a-enn-lakaz-platform-sitwayen/362583/?fbclid=IwAR39QiwRQIBY9KkI5X7YISB8Icq1TbP8-1fVxVhGGFlTA86yegT\_Zc8ei9Q**](https://www.lemauricien.com/actualites/lancement-drwa-a-enn-lakaz-platform-sitwayen/362583/?fbclid=IwAR39QiwRQIBY9KkI5X7YISB8Icq1TbP8-1fVxVhGGFlTA86yegT_Zc8ei9Q)

**1. Vidéo Etat des lieux 1 an**

[**https://www.facebook.com/platformSitwayen/videos/1099059790606755**](https://www.facebook.com/platformSitwayen/videos/1099059790606755)

**2. Steven Obeegadoo durcit le ton : « Les squatters doivent quitter les lieux, sinon ils devront assumer la responsabilité de leurs actes »**

[**http://www.r1.mu/actu/societe/steven-obeegadoo-durcit-le-ton-les-squatters-doivent-quitter-les-lieux-sinon-ils-devront-assumer-la-responsabilite-de-leurs-actes--p975923?fbclid=IwAR3DhOMpTiFdzFXkhFGo-DOjAEwnWZ85JY\_xl-ZaXGJjp-rxBsTt7PQTnus**](http://www.r1.mu/actu/societe/steven-obeegadoo-durcit-le-ton-les-squatters-doivent-quitter-les-lieux-sinon-ils-devront-assumer-la-responsabilite-de-leurs-actes--p975923?fbclid=IwAR3DhOMpTiFdzFXkhFGo-DOjAEwnWZ85JY_xl-ZaXGJjp-rxBsTt7PQTnus)

**3. Delphine Ahnee répond au ministre du Logement et des Terres : « C’est une excuse bidon d’affirmer que les squatters ne respectent pas les procédures de la NHDC… »**

[**https://www.topfm.mu/2020/09/09/cest-une-excuse-bidon-daffirmer-que-les-squatters-ne-respectent-pas-les-procedures-de-la-nhdc-delphine-ahnee-repond-au-ministre-du-logement-et-des-terres/?fbclid=IwAR3uyj7OlrMj1enjQJ4uzplBENme0AjhonOD\_udP5rPwQzaVLG62hp4uWWI**](https://www.topfm.mu/2020/09/09/cest-une-excuse-bidon-daffirmer-que-les-squatters-ne-respectent-pas-les-procedures-de-la-nhdc-delphine-ahnee-repond-au-ministre-du-logement-et-des-terres/?fbclid=IwAR3uyj7OlrMj1enjQJ4uzplBENme0AjhonOD_udP5rPwQzaVLG62hp4uWWI)

**4. Françoise Lamusse, membre de Drwa a enn Lakaz : Plus de 100 jours que les bulldozers sont passés…**

[**https://www.lemauricien.com/le-mauricien/plus-de-100-jours-que-les-bulldozers-sont-passes/374071/?fbclid=IwAR3uyj7OlrMj1enjQJ4uzplBENme0AjhonOD\_udP5rPwQzaVLG62hp4uWWI**](https://www.lemauricien.com/le-mauricien/plus-de-100-jours-que-les-bulldozers-sont-passes/374071/?fbclid=IwAR3uyj7OlrMj1enjQJ4uzplBENme0AjhonOD_udP5rPwQzaVLG62hp4uWWI)

**5. Squatteurs de Pointe-aux-Sables: les démarches finalisées mais toujours pas de maison**

[**https://www.lexpress.mu/article/384357/squatteurs-pointe-aux-sables-demarches-finalisees-mais-toujours-pas-maison?fbclid=IwAR3WLOcCWtFWvjO1b\_B3j6wDIStLTzn8FbFL\_NqgKzL6OEtHkeKgZrJJWY0**](https://www.lexpress.mu/article/384357/squatteurs-pointe-aux-sables-demarches-finalisees-mais-toujours-pas-maison?fbclid=IwAR3WLOcCWtFWvjO1b_B3j6wDIStLTzn8FbFL_NqgKzL6OEtHkeKgZrJJWY0)

**6. Discours du Cardinal Maurice Piat à Sainte-Croix**

[**https://www.facebook.com/383374258446338/posts/3175406682576401/**](https://www.facebook.com/noubazMauricien/posts/3175406682576401?__cft__%5b0%5d=AZVZ0mMwUFaC04ZhW5tT_OWT9tFXQQJFeI0IWCi5DySjglsLA1zkMuUFhEsibohh1gBw6aLcmThIjf1fHKno44fMKs0b5_Nf_SlSzfkWgB0jTMK4Yct1eMefUzrw-EmYX00WoBeF5jkSZ_FpbuZX9sAAqW0Ig4XKb4Mu1PXEwbIz1A&__tn__=-UK-R)

**7. Cassam Uteem, ex-Président de la République : « Le Premier ministre doit faire ce qu’il dit ! »**

[**https://www.lemauricien.com/week-end/cassam-uteem-ex-president-de-la-republique-le-premier-ministre-doit-faire-ce-quil-dit/379346/?fbclid=IwAR2rTxuqK3zSTz2BMXiDrt1QoyegP5YBrvq2p3smiPZNywRdczd0dBLHnVE**](https://www.lemauricien.com/week-end/cassam-uteem-ex-president-de-la-republique-le-premier-ministre-doit-faire-ce-quil-dit/379346/?fbclid=IwAR2rTxuqK3zSTz2BMXiDrt1QoyegP5YBrvq2p3smiPZNywRdczd0dBLHnVE)

**8. Logement : une veuve attend une maison de la NHDC depuis 26 ans**

[**https://defimedia.info/logement-une-veuve-attend-une-maison-de-la-nhdc-depuis-26-ans?fbclid=IwAR38WQtAEGjSRpx2B8e2ZydR9ZL3ZOiO3MUsgneZw-uelVGN1aBWDP4ufPc**](https://defimedia.info/logement-une-veuve-attend-une-maison-de-la-nhdc-depuis-26-ans?fbclid=IwAR38WQtAEGjSRpx2B8e2ZydR9ZL3ZOiO3MUsgneZw-uelVGN1aBWDP4ufPc)

**9. Virulente sortie du vice-Président de la République Eddy Boisezzon contre le gouvernement**

[**https://www.lexpress.mu/video/385318/eddy-boissezon-pa-kapav-permet-zordi-ki-bann-zanfan-dormi-belle-etoile-pou-ban-rezon?fbclid=IwAR3-IawafwThEz8uXL\_XlEYcVGw5\_RfF-Dqywzzx-FflFazJvOajThk8qeY**](https://www.lexpress.mu/video/385318/eddy-boissezon-pa-kapav-permet-zordi-ki-bann-zanfan-dormi-belle-etoile-pou-ban-rezon?fbclid=IwAR3-IawafwThEz8uXL_XlEYcVGw5_RfF-Dqywzzx-FflFazJvOajThk8qeY)

**10. Cinq mois à la belle étoile : « Kifer nou pankor gayn nou lakaz ziska ler ? »**[**https://www.lemauricien.com/actualites/cinq-mois-a-la-belle-etoile-kifer-nou-pankor-gayn-nou-lakaz-ziska-ler/386865/?fbclid=IwAR1Dlj64G8W2IS5R-X1WJ-zoHjDCIUbhH-SxIxpR3jYrbc1Ms-mxZ6DcT78**](https://www.lemauricien.com/actualites/cinq-mois-a-la-belle-etoile-kifer-nou-pankor-gayn-nou-lakaz-ziska-ler/386865/?fbclid=IwAR1Dlj64G8W2IS5R-X1WJ-zoHjDCIUbhH-SxIxpR3jYrbc1Ms-mxZ6DcT78)

**11. Pravind Jugnauth, Premier ministre : « Gouvernma pann lav la me ar problem lozman** [**https://ionnews.mu/pravind-jugnauth-gouvernma-pann-lav-la-me-ar-problem-lozman/?fbclid=IwAR38TN09\_SlcGuX\_cRZiXVnH5gMpv-CspfWl1Px8yonC9YHUu4Etm\_dpDU4**](https://ionnews.mu/pravind-jugnauth-gouvernma-pann-lav-la-me-ar-problem-lozman/?fbclid=IwAR38TN09_SlcGuX_cRZiXVnH5gMpv-CspfWl1Px8yonC9YHUu4Etm_dpDU4)

**12. L’ancien Président de la République, Cassam Uteem, compte rencontrer le ministre du Logement**

[**https://www.facebook.com/platformSitwayen/photos/a.114450657002518/164897101957873/**](https://www.facebook.com/platformSitwayen/photos/a.114450657002518/164897101957873/)

**13. Delphine Ahnee : « L’urgence pour de vrais logements sociaux sans dépôt »**

[**https://m.facebook.com/story.php?story\_fbid=1655493481297969&id=100005119991807**](https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=1655493481297969&id=100005119991807&__cft__%5b0%5d=AZVjr5fJRONjuo8hsJpfyoNIWfT__pmhPxHe3dh5weyHqToriUDpZNCcWEG0EiCC_yH0aJEH77Ba--79uLEhMPdPbz--OYhqyxvdLYLIujIa93oF5Sr4mJC5LXzeH7nFnxWf4p6U_8oHzTWYtrPKFOVx6h7PevpFEGvyotkZdXcr4A&__tn__=-UK-R)

**14. Concert du 19 Septembre: Rs 182 786.27 versées a Drwa A Enn Lakaz**

[**https://www.lexpress.mu/video/383204/concert-19-septembre-rs-182-78627-versees-drwa-enn-lakaz?fbclid=IwAR3DhOMpTiFdzFXkhFGo-DOjAEwnWZ85JY\_xl-ZaXGJjp-rxBsTt7PQTnus**](https://www.lexpress.mu/video/383204/concert-19-septembre-rs-182-78627-versees-drwa-enn-lakaz?fbclid=IwAR3DhOMpTiFdzFXkhFGo-DOjAEwnWZ85JY_xl-ZaXGJjp-rxBsTt7PQTnus)

**15. Fraudes à la NHDC : Comment des fonctionnaires ont obtenu des logements**

[**https://www.lexpress.mu/article/263930/fraudes-nhdc-comment-fonctionnaires-ont-obtenu-logements?fbclid=IwAR21RLMFwCdgVhOf77cIigF8Q5neFnNrzW7XbRrDxDeYiyExBRb-DvBomSM**](https://www.lexpress.mu/article/263930/fraudes-nhdc-comment-fonctionnaires-ont-obtenu-logements?fbclid=IwAR21RLMFwCdgVhOf77cIigF8Q5neFnNrzW7XbRrDxDeYiyExBRb-DvBomSM)

**16. Squatteurs : Convocation officielle de la NHDC pour onze familles**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/societe/squatteurs-convocation-officielle-de-la-nhdc-pour-onze-familles/373852/?fbclid=IwAR3-IawafwThEz8uXL\_XlEYcVGw5\_RfF-Dqywzzx-FflFazJvOajThk8qeY**](https://www.lemauricien.com/actualites/societe/squatteurs-convocation-officielle-de-la-nhdc-pour-onze-familles/373852/?fbclid=IwAR3-IawafwThEz8uXL_XlEYcVGw5_RfF-Dqywzzx-FflFazJvOajThk8qeY)

**17. Squatteurs : treize familles convoquées par la NHDC**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/societe/squatteurs-treize-familles-convoquees-par-la-nhdc/373907/?fbclid=IwAR3cahJjDjnIdU3S96qN9dt0NKfMViKmn5Sg\_mF5HyYrJ\_0b2SAC39JR7h0**](https://www.lemauricien.com/actualites/societe/squatteurs-treize-familles-convoquees-par-la-nhdc/373907/?fbclid=IwAR3cahJjDjnIdU3S96qN9dt0NKfMViKmn5Sg_mF5HyYrJ_0b2SAC39JR7h0)

**18. Vidéo chanson *Anba latant*** [**de Michel Ducasse, interprétée par Emelyn composition de Steeve Laridain**](https://www.facebook.com/101154718332112/videos/4771525472872708)

[**https://www.facebook.com/101154718332112/videos/4771525472872708**](https://www.facebook.com/101154718332112/videos/4771525472872708)

**19. Maurice : enfants, pères, mères et grands-parents expulsés vivent dans la rue depuis 100 jours**

[**https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/maurice-enfants-peres-meres-et-grands-parents-expulses-vivent-dans-la-rue-depuis-100-jours-868866.html?fbclid=IwAR37yTzrOS-r\_mPlRt7OXlvP4eGAt8wW5Va8NmvXBU3B\_J3EOg8EjcIpYrA**](https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/maurice-enfants-peres-meres-et-grands-parents-expulses-vivent-dans-la-rue-depuis-100-jours-868866.html?fbclid=IwAR37yTzrOS-r_mPlRt7OXlvP4eGAt8wW5Va8NmvXBU3B_J3EOg8EjcIpYrA)

**20. Onze familles de squatters de Pointe-aux-Sables et Résidence Malherbes s’entretiendront avec la NHDC cette semaine**

[**https://defimedia.info/onze-familles-de-squatters-de-pointe-aux-sables-et-residence-malherbes-sentretiendront-avec-la-nhdc-cette-semaine?fbclid=IwAR1ismmAk94gI9wdlkKANQ36mUPOLFv\_qiGgDVpFanFNfH0QCXDQ3mgYukg#.X1Yt-8yx9Y0.facebook**](https://defimedia.info/onze-familles-de-squatters-de-pointe-aux-sables-et-residence-malherbes-sentretiendront-avec-la-nhdc-cette-semaine?fbclid=IwAR1ismmAk94gI9wdlkKANQ36mUPOLFv_qiGgDVpFanFNfH0QCXDQ3mgYukg#.X1Yt-8yx9Y0.facebook)

**21. Problème de squatters : la plateforme Drwa a enn Lakaz s’adressera à l’ONU pour faire figurer le droit au logement dans la constitution**

[**http://www.r1.mu/actu/societe/probleme-de-squatters-le-mouvement-atd-quart-monde-sadressera-a-lonu-pour-faire-figurer-le-droit-au-logement-dans-la-constitution-p605172?fbclid=IwAR0JZFK9ZNR7Xp4PhYXJNrLOuB7VwiXs0RMZcX4HnNSqnmPwZlMUDUSbMRA**](http://www.r1.mu/actu/societe/probleme-de-squatters-le-mouvement-atd-quart-monde-sadressera-a-lonu-pour-faire-figurer-le-droit-au-logement-dans-la-constitution-p605172?fbclid=IwAR0JZFK9ZNR7Xp4PhYXJNrLOuB7VwiXs0RMZcX4HnNSqnmPwZlMUDUSbMRA)

**22. Squatters : « Il y a urgence à trouver un toit décent pour les 107 familles », dit le père Mongelard**

[**https://defimedia.info/squatters-il-y-urgence-trouver-un-toit-decent-pour-les-107-familles-dit-le-pere-mongelard?fbclid=IwAR1Ep6sIuM2\_aKtjLjvhy-jJb1lDJ03b1l03KOPRq2Mz6olAgVRC570JJpM**](https://defimedia.info/squatters-il-y-urgence-trouver-un-toit-decent-pour-les-107-familles-dit-le-pere-mongelard?fbclid=IwAR1Ep6sIuM2_aKtjLjvhy-jJb1lDJ03b1l03KOPRq2Mz6olAgVRC570JJpM)

**23. Opinion - Husna Ramjanally : Irresponsables !**

[**https://www.lemauricien.com/le-mauricien/irresponsables/370731/?fbclid=IwAR0maQ8fZ8y6NxjsZnhKt3p2acap24hX\_nzIhDQv0Si9B\_3QrIbcieq2fPs**](https://www.lemauricien.com/le-mauricien/irresponsables/370731/?fbclid=IwAR0maQ8fZ8y6NxjsZnhKt3p2acap24hX_nzIhDQv0Si9B_3QrIbcieq2fPs)

**24. Squatters de Pointe aux Sables : Une lueur pour maintenir l’espoir**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/squatters-de-pointe-aux-sables-une-lueur-pour-maintenir-lespoir/370870/?fbclid=IwAR3Xxz6ksqbaXCJDsbsNuyN2aGMhLcPrE3qJEjKGD8op6acYkBdcZ5AD94s**](https://www.lemauricien.com/actualites/squatters-de-pointe-aux-sables-une-lueur-pour-maintenir-lespoir/370870/?fbclid=IwAR3Xxz6ksqbaXCJDsbsNuyN2aGMhLcPrE3qJEjKGD8op6acYkBdcZ5AD94s)

**25. Les Résolutions et la déclaration d’engagement du 28 juin 2020**

[**https://m.facebook.com/story.php?story\_fbid=3296341370451829&id=100002279959213**](https://www.facebook.com/delphine.ahnee/posts/3296341370451829?__cft__%5b0%5d=AZWSk9G6MsqLQvmvYqqQEJp8BlWtItyki3hQBIhWPaRxyChEiMZ32mCVv9XHYCIUSg64EVqi-niAWBWkidWU1cp7CaZ_Wf7pKgXpWBwN2GOUXqO2ZypQHvynlmWxqfzp6fs0wQ82mEX7o47gS7a20xi0NictYnj98HPVEdDpZYA5TQ&__tn__=-UK-R)

**26. « Il faut un registre identifiant les personnes qui vivent dans des logements précaires », recommande Delphine Ahnee**

[**https://defimedia.info/il-faut-un-registre-identifiant-les-personnes-qui-vivent-dans-des-logements-precaires-recommande-delphine-ahnee?fbclid=IwAR1LcxD3KPAgli14e0JY-eNwNWyS54C7-zNvSAMcRVjtf3dLuoysTKa5KUo**](https://defimedia.info/il-faut-un-registre-identifiant-les-personnes-qui-vivent-dans-des-logements-precaires-recommande-delphine-ahnee?fbclid=IwAR1LcxD3KPAgli14e0JY-eNwNWyS54C7-zNvSAMcRVjtf3dLuoysTKa5KUo)

**27. Pointe-aux-Sables : nuit de solidarité pour les squatteurs prévue ce vendredi**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/societe/pointe-aux-sables-nuit-de-solidarite-pour-les-squatteurs-prevue-ce-vendredi/369240/?fbclid=IwAR25x76bGh6IAGyb8AoJVVW3e2THNDbnRtFXwvEa3vjo8ZrX\_G\_kr-NkozY**](https://www.lemauricien.com/actualites/societe/pointe-aux-sables-nuit-de-solidarite-pour-les-squatteurs-prevue-ce-vendredi/369240/?fbclid=IwAR25x76bGh6IAGyb8AoJVVW3e2THNDbnRtFXwvEa3vjo8ZrX_G_kr-NkozY)

**28. Delphine Ahnee, porte-parole Drwa a enn Lakaz : “Kan sistem pa bon bizin sanz sistem, non ?”**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/delphine-ahnee-porte-parole-drwa-a-enn-lakaz-platform-sitoyen-kan-sistem-pa-bon-bizin-sanz-sistem-non/366898/**](https://www.lemauricien.com/actualites/delphine-ahnee-porte-parole-drwa-a-enn-lakaz-platform-sitoyen-kan-sistem-pa-bon-bizin-sanz-sistem-non/366898/)

**29. Injustice pour une femme célibatiare: Sharone Banzigou, de Riambel : “Squatter” malgré ses efforts**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/magazine/sharone-banzigou-de-riambel-squatter-malgre-ses-efforts/363846/?fbclid=IwAR25x76bGh6IAGyb8AoJVVW3e2THNDbnRtFXwvEa3vjo8ZrX\_G\_kr-NkozY**](https://www.lemauricien.com/actualites/magazine/sharone-banzigou-de-riambel-squatter-malgre-ses-efforts/363846/?fbclid=IwAR25x76bGh6IAGyb8AoJVVW3e2THNDbnRtFXwvEa3vjo8ZrX_G_kr-NkozY)

**30. Stephano Ross (porte-parole des squatteurs de Pointe aux Sables): « Nou merit enn twa, se enn drwa »**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/drame-humain-stephano-ross-porte-parole-des-squatteurs-de-pointe-aux-sables-nou-merit-enn-twa-se-enn-drwa/362434/?fbclid=IwAR1H6A1gH8blR5P0SX8ZOcHYnn625QcMoKLLeXNHR7WfA3HOEBb3qAeBvKI**](https://www.lemauricien.com/actualites/drame-humain-stephano-ross-porte-parole-des-squatteurs-de-pointe-aux-sables-nou-merit-enn-twa-se-enn-drwa/362434/?fbclid=IwAR1H6A1gH8blR5P0SX8ZOcHYnn625QcMoKLLeXNHR7WfA3HOEBb3qAeBvKI)

**31.Trou-d’Eau-Douce : Un ministre accusé d’occuper illégalement un terrain** [**https://www.lemauricien.com/actualites/faits-divers/trou-deau-douce-un-ministre-accuse-doccuper-illegalement-un-terrain/364629/?fbclid=IwAR2X3U2baFWXQwV96nCjBjC1h4yPKDeAi4IEqLnVxSaYbG93wsyHkNkSkA0**](https://www.lemauricien.com/actualites/faits-divers/trou-deau-douce-un-ministre-accuse-doccuper-illegalement-un-terrain/364629/?fbclid=IwAR2X3U2baFWXQwV96nCjBjC1h4yPKDeAi4IEqLnVxSaYbG93wsyHkNkSkA0)

# 32. Drwa a enn Lakaz : « Une solution immédiate et transitoire » revendiquée pour les sans-logis <https://www.lemauricien.com/actualites/societe/drwa-a-enn-lakaz-une-solution-immediate-et-transitoire-revendiquee-pour-les-sans-logis/363595/?fbclid=IwAR1YhzmK3mapWSsVMh-FSzw9dcxQp8qqE_5jHECu90tQrMVHLWIXNgywzcg>

# 33. Squatteurs : deux mois oubliés sous les tentes

[**https://www.lexpress.mu/article/380149/squatteurs-deux-mois-oublies-sous-tentes?fbclid=IwAR18ja5aT\_WP7wuuUrzL9oN0ALqx-NCNM8fMMjyQwHBhkuAB8uLJAV9cM9g**](https://www.lexpress.mu/article/380149/squatteurs-deux-mois-oublies-sous-tentes?fbclid=IwAR18ja5aT_WP7wuuUrzL9oN0ALqx-NCNM8fMMjyQwHBhkuAB8uLJAV9cM9g)

* **Articles et liens sur le travail contre la discrimination de l’ONG Affirmative Action:**

[**https://m.facebook.com/groups/479480462449169/permalink/1059978861065990/?sfnsn=wa**](https://m.facebook.com/groups/479480462449169/permalink/1059978861065990/?sfnsn=wa)

**https://m.facebook.com/story.php?story\_fbid=10220335677435520&id=1037035553**

[**https://m.facebook.com/groups/479480462449169/permalink/1011153569281853/?sfnsn=wa**](https://m.facebook.com/groups/479480462449169/permalink/1011153569281853/?sfnsn=wa)

[**https://m.facebook.com/groups/479480462449169/permalink/1078825515847991/?sfnsn=wa**](https://m.facebook.com/groups/479480462449169/permalink/1078825515847991/?sfnsn=wa)

[**https://defimedia.info/lepineux-dossier-des-logements-sociaux**](https://defimedia.info/lepineux-dossier-des-logements-sociaux)

[**https://www.lexpress.mu/article/jean-maurice-labour-%C2%AB-les-logements-sociaux-ne-respectent-pas-la-dignit%C3%A9-humaine-%C2%BB**](https://www.lexpress.mu/article/jean-maurice-labour-%C2%AB-les-logements-sociaux-ne-respectent-pas-la-dignit%C3%A9-humaine-%C2%BB)

[**https://www.lexpress.mu/article/338222/commission-sur-lelimination-discrimination-rac**](https://www.lexpress.mu/article/338222/commission-sur-lelimination-discrimination-raciale-concluding-remarks-tres-severes)

[**https://mail.google.com/mail/u/0?ui=2&ik=05887fb3cf&attid=0.1&permmsgid=msg-a:r1132216958705824129&th=1791811e7b264f6c&view=att&disp=inline&realattid=1791810e7e93672d80e1iale-concluding-remarks-tres-severes**](https://www.lexpress.mu/article/338222/commission-sur-lelimination-discrimination-raciale-concluding-remarks-tres-severes)

[**https://mail.google.com/mail/u/0?ui=2&ik=05887fb3cf attid=0.1& perm msgid=msg-a:r1132216958705824129&th=1791811e7b264f6c&view=att&disp=inline&realattid=1791810e7e93672d80e1**](https://mail.google.com/mail/u/0?ui=2&ik=05887fb3cf&attid=0.1&permmsgid=msg-a:r1132216958705824129&th=1791811e7b264f6c&view=att&disp=inline&realattid=1791810e7e93672d80e1)

8. La discrimination dans le domaine du logement peut affecter diverses dimensions du droit à un logement adéquat et d'autres droits humains. Pourriez-vous fournir plus de détails concernant les domaines spécifiques dans lesquels la discrimination en matière de logement est vécue ? Vous trouverez ci-dessous des exemples de diverses formes de discrimination qui peuvent être vécues en relation avec différentes dimensions du droit à un logement adéquat :

*Accessibilité*

* la discrimination en matière d'accès à la terre, y compris à l'eau et aux ressources naturelles essentielles à l'habitation ;
* la discrimination en matière de logement à louer ou à acquérir ou d'accès au logement public ou social ;
* l'accès à un logement d'urgence et/ou de transition après une catastrophe, un déplacement lié à un conflit ou en cas de sans-abrisme, de violence familiale ou domestique ;
* l'accessibilité du logement pour les personnes handicapées ou âgées, y compris l'accès au logement pour une vie indépendante ou aux maisons de soins ;
* la collecte de données ou l'obligation de fournir certaines certifications entraînant l'exclusion de certaines personnes de l'accès au logement ;

*Habitabilité*

* a discrimination liée aux conditions de logement, au surpeuplement ou à l'entretien du logement ;
* 'exposition à des risques pour la santé à l'intérieur du logement, notamment le manque de ventilation, de chauffage ou d'isolation, l'exposition au risque d'incendie ou d'effondrement du logement, les matériaux de construction malsains ou tout autre logement malsain couvert par les lignes directrices de l'OMS sur le logement et la santé ;
* l’exposition à d'autres risques qui rendent le logement inhabitable, notamment la violence sexuelle ou sexiste, l'atteinte à la vie privée et à la sécurité physique dans le foyer et le quartier ;
* la discrimination en matière de rénovation de logement ou d'autorisation d'extension de logement ;

*Abordabilité*

* la discrimination en matière d'accès aux prestations publiques liées au logement ;
* l’absence d'égalité d'accès à un logement abordable ;
* la discrimination dans le financement du logement public et privé ;
* la discrimination liée au coût du logement et des services, aux frais liés au logement, aux litiges ou à la fiscalité ;

*Sécurité d’occupation*

* a discrimination en matière de propriété ou d'héritage de logements et de terres et de ressources naturelles connexes, y compris l'eau, notamment sur la base d'une distinction entre les régimes d'occupation formels et informels ;
* a discrimination en matière d'expulsion, de réinstallation et d'indemnisation pour la perte ou la détérioration de logements, de terres ou de moyens de subsistance ;
* le traitement différencié dans l'enregistrement des terres ou des titres, autorisation de construction de logements ;

*Disponibilité des services, du matériel, des installations et des infrastructures*

* la discrimination en matière d'accès au travail, à la scolarité, aux soins de santé ou aux prestations publiques fondée sur l'adresse de résidence ou liée à l'absence d'adresse officielle ;
* les services de transport public et les coûts de transport ;
* la fourniture d'eau, d'assainissement, d'énergie, de collecte des déchets et d'autres services d'utilité publique ; leur qualité ou leur coût, y compris les interruptions ou les coupures de courant, y compris les politiques relatives à la déconnexion des services publiques ;
* les disparités spatiales dans l'accès aux soins de santé, à l'éducation, aux services de garde d'enfants, aux installations culturelles et récréatives ;

*Lieu*

* la discrimination en matière de liberté de choix du lieu de résidence à l'intérieur du pays, dans une région ou un lieu particulier ;
* les discriminations fondées sur le lieu de résidence ou l'adresse, telles que l'exclusion de la convocation à des entretiens d'embauche ou de l'accès au crédit ;
* l'exposition aux risques environnementaux pour la santé, tels que la qualité de l'air extérieur, les inondations, l'exposition à des sols toxiques, le bruit, les risques de glissements de terrain, etc ;
* la qualité de vie et la sécurité physique dans le quartier, y compris les disparités géographiques en matière de maintien de l'ordre et d'application de la loi ;

*Adéquation culturelle*

* la discrimination en ce qui concerne la reconnaissance des logements culturellement adaptés comme logement ainsi que l'égalité d'accès à l'espace public ;
* l'interdiction d'accéder, d'entretenir ou de construire un logement culturellement adéquat ;
* le manque de reconnaissance des formes de résidence mobile.

**Voici les détails concernant les domaines spécifiques dans lesquels la discrimination en matière de logement est vécue :**

***Accessibilité***

**- la discrimination en matière d'accès à la terre, y compris à l'eau et aux ressources naturelles essentielles à l'habitation ;**

**Problèmes d’accès à la terre dû à un héritage historique de l’époque coloniale, les terrains sont restés dans les mains de quelques grands propriétaires. Inégalités d’accès à la propriété, une non redistribution des terres / problème de répartition des terres, ségrégation et exclusion, particulièrement la population dite Créole (d’origine africaine, descendante d’esclaves). De plus, le prix des terrains de la région est monté en flèche ces 15 dernières années suite aux projets de développement PDS, des projets résidentiels et hôteliers de luxe accessibles aux étrangers, qui ont fait exploser le prix des terrains et sont surévalués. Non-accessibilité à la terre pour les populations les plus pauvres, qui se retrouvent groupés dans des ghettos, déplacés de leur région d’origine, et même dans une situation illégale en squattant des terrains car un logement de rechange ne leur est pas fourni par l’Etat après les avoir délogés.**

**- la discrimination en matière de logement à louer ou à acquérir ou d'accès au logement public ou social ;**

**Difficultés pour les personnes les plus pauvres d’avoir accès au logement, en raison du prix d’une part (le contexte social changeant avec un développement à deux vitesses ou d’un côté, une région subit une croissance économique fulgurante et de l’autre côté une population pauvre qui s'appauvrit davantage due à ce changement de contexte dans sa région, ou il est confronté à un coût de vie exorbitant), mais aussi au niveau des démarches administratives devant être effectuées tel que leur inscription aux services d’aide de l’Etat pour la demande d’un logement social. La nécessité de remplir des documents officiels pour des personnes majoritairement illettrées est un obstacle majeur, le regard de l’administration sur eux les décourage d’entreprendre ces démarches, ainsi que les difficultés d’accès aux informations sur leurs droits et les plans d’aide existants.**

**- l'accès à un logement d'urgence et/ou de transition après une catastrophe, un déplacement lié à un conflit ou en cas de sans-abrisme, de violence familiale ou domestique ;**

**L’accès à ce type de logements d’urgence ou de transition est non existant. Les personnes expulsées d’une location ou de la maison familiale ou suite à une catastrophe (ex. incendie), deviennent sans abris et obligées de squatter des terrains vagues privés ou de l’Etat, illégalement, dans des abris de fortune. Seules des ONG leurs viennent en aide, il n’y a pas d’aide d’urgence de l’Etat mise en place. Les squatters sont au cœur de la problématique de logement à Maurice. Nous n’avons pas de chiffres pour toute l'île, mais rien qu’à Rivière Noire (District du sud-ouest de l'île), il a été estimé qu’il s’agit de 70 familles, soit à peu près 250 personnes squattant différents terrains de l’Etat et privés. Ces familles vivent dans des conditions particulièrement difficiles, dans l’illégalité. N’ayant pas de titres de propriété ou même de contrats de location, ils ne peuvent pas faire de démarches auprès des institutions étatiques pour avoir accès à l’eau, à l’électricité, auprès des banques pour des emprunts ou même auprès de l’Etat pour obtenir des aides sociales. Ainsi, ils vivent dans des structures vétustes, qui peuvent être qualifiées de bidonvilles, dans des conditions de pauvreté extrême, et restent coincés dans cette situation parfois depuis plusieurs générations. L’Etat n’hésite pas à expulser les squatters sur leurs terres sans aucun plan de relogement, par la force, ex. Pointe aux Sables 2020.**

**- l'accessibilité du logement pour les personnes handicapées ou âgées, y compris l'accès au logement pour une vie indépendante ou aux maisons de soins ;**

**Ce n’est que depuis 2018-19 que le NHDC propose des logements sociaux adaptés et accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Cependant, ils ne prennent toujours pas en compte les autres handicapés.**

**- la collecte de données ou l'obligation de fournir certaines certifications entraînant l'exclusion de certaines personnes de l'accès au logement ;**

**Ces personnes dans le besoin sont souvent illettrées, elles ne peuvent donc pas remplir les documents nécessaires pour faire la demande d’aide sociale, notamment en termes de logement. Les démarches administratives leurs semblent insurmontables, de plus ils subissent un regard discriminatoire de la part de l’administration publique, qui les décourage à continuer les démarches. Il existe aussi des problèmes pour fournir les titres de propriété, qui sont soit inexistants, bien que la famille habite le lieu depuis plusieurs générations, soit le titre de propriété est resté au nom d’un aïeul, n’a jamais été transféré et la famille se retrouve aujourd’hui avec trop d’héritiers à gérer, ce qui crée aussi des conflits familiaux. Ces résidents pourtant légaux rencontrent alors un frein à l’amélioration de leur niveau de vie, car ils ne possèdent pas de titre de propriété à leur nom, et n’ont donc pas accès aux prêts bancaires, installations électriques, connexion à l’eau courante, etc. Autre problématique liée à la propriété des terres, des cas de dépossession des terres ont été rapportés, les habitants des lieux deviennent alors illégaux. Ces terrains reçus de grands propriétaires terriens pour qui ils travaillaient il y a une ou deux générations leurs ont été repris, et n’ayant pas de titres de propriété ceux-ci ne peuvent le prouver.**

***Habitabilité***

**- la discrimination liée aux conditions de logement, au surpeuplement ou à l'entretien du logement ;**

**La densité de population est beaucoup trop forte dans ces poches d’extrême pauvreté. Ils vivent dans des espaces restreints, avec parfois jusqu’à 20 personnes dans un 3 pièces. De plus, les terrains sont souvent enclavés entre des terrains privés et au fur et à mesure que la famille s’agrandit, ils sont de plus en plus nombreux dans la même maison ou sur le même terrain. Aujourd’hui 3 ou 4 générations cohabitent. Et 4 à 5 familles partagent le terrain familial. Les terrains étant trop chers, ils se retrouvent contraints de rester habiter dans la famille ou de squatter des terres voisines. Ce problème d’espace et de forte densité dans la cité exacerbe les tensions entre voisins et conflits internes aux familles. Mais c’est aussi un fait culturel, qui est notamment dû à la structure familiale et aux règles de résidence selon lesquelles les enfants vont habiter dans la famille de la femme ou du mari après le mariage. Ils construisent alors une maison ou une extension à la maison des parents, ou encore à l’étage, selon les moyens financiers. Les jeunes couples ne peuvent pas acheter ou louer une maison ou un appartement ailleurs, ils sont obligés de vivre dans la famille par manque de moyens financiers, ce qui freine leur mobilité.**

**Ex. de chiffres: (Rapport KRN). Dans le District de Rivière Noire, la taille moyenne des terrains résidentiels est de 840m2 contre 133m2 dans la Cité EDC. La taille moyenne des familles est de 3.5 personnes, contre 4.8 dans la Cité EDC. L’espace de vie est de 240m2 par habitant, contre 5.5m2 par habitant dans la Cité EDC.**

**- l'exposition à des risques pour la santé à l'intérieur du logement, notamment le manque de ventilation, de chauffage ou d'isolation, l'exposition au risque d'incendie ou d'effondrement du logement, les matériaux de construction malsains ou tout autre logement malsain couvert par les lignes directrices de l'OMS sur le logement et la santé ;**

**Les logements des poches d’extrême pauvreté sont souvent dans un état de délabrement avancé, insalubre, limite dangereux (certaines ont pris feu). Les maisons sont parfois de véritables taudis, en tôle, qui coulent, inondables. Ces maisons en tôle et bois principalement ont peu d’ouvertures, d’aérations, il y a surchauffe en été, et risque de destruction et inondations en cas de cyclone et de fortes pluies. Sans oublier l’urgence de remplacer les maisons en amiante construites par l’Etat en 1960 et encore existantes dans certaines Cités, véritable problème de santé publique. Mais c’est un projet de longue durée et si l’Etat s’engage à détruire la maison en amiante, il ne procure pas de maison de remplacement et ne finance que partiellement la nouvelle construction, ce qui est un frein pour ces habitants de Cités qui n’ont pas les moyens. Le manque d’accès à l’eau, l’électricité, des toilettes, l’état des drains dans ces zones , sont autant de problèmes sanitaires ayant un impact direct sur les conditions de vie de ces familles et leur dignité. Dans ces zones, le système de drainage (égout) doit être amélioré pour prévenir les inondations et la gestion des eaux usées de façon appropriée. Les toilettes sont utilisées par 6 à 15 personnes dans une maison sur deux et 25% des habitants de la Cité n’avaient pas encore de toilettes en 2011 et se rendent dans des toilettes publiques des environs ou dans les bois. En 2000 seulement la moitié de la population de la cité avait l’eau courante. Certains vont encore à la rivière se laver et laver leur linge. D’autres prennent l’eau de chez leur voisin ou à la rivière. En 2011 il y avait encore des maisons sans eau et électricité dans la Cité. Beaucoup n’ayant pas accès à l'électricité se branchent de façon illégale au réseau, amenant des dangers d’électrocution ou d’incendies.**

**- l’exposition à d'autres risques qui rendent le logement inhabitable, notamment la violence sexuelle ou sexiste, l'atteinte à la vie privée et à la sécurité physique dans le foyer et le quartier ;**

**La forte densité de ces logements et la proximité dans ces poches de pauvreté amènent d’autres problèmes sociaux : violence domestique et sexuelle, abus des mineurs, alcoolisme, drogue, prostitution, prostitution infantile, filles mères, entre autres.**

***Abordabilité***

**- la discrimination en matière d'accès aux prestations publiques liées au logement ;**

**Les personnes dans le besoin rencontrent des obstacles en matière de démarches administratives tel que leur inscription aux services d’aide de l’Etat pour la demande d’un logement social. La nécessité de remplir des documents officiels pour des personnes majoritairement illetrées est un obstacle majeur, beaucoup se plaignent de la stigmatisation et d’une discrimination quand ils font les démarches, le regard de l’administration sur eux les décourage d’entreprendre ces démarches, ainsi que les difficultés d’accès aux informations sur leurs droits et les plans d’aide existants. En effet, seuls 44.4% des résidents de la cité de Rivière Noire sont enregistrés au Social Register Mauritius (SRM), et bénéficient de subventions /d’aides financières sociales. Les chiffres officiels sont donc loin de refléter la réalité.**

**- la discrimination dans le financement du logement public et privé ;**

**N’ayant pas de titres de propriété ou de contrats de location, les squatters ou certaines familles n’ayant pu mettre à jour leurs titres de propriété en raison des démarches administratives et des nombreux héritiers dans la famille, ils ne peuvent pas faire de démarches auprès des institutions étatiques pour avoir accès à l’eau, à l’électricité, auprès des banques pour des emprunts ou même auprès de l’Etat pour obtenir des aides sociales. De plus, nombre d’entre eux ont des métiers informels ou payés par jour ou par semaine, ce qui ne leur permet pas de fournir des fiches de paye pour accéder à des emprunts.**

**- la discrimination liée au coût du logement et des services, aux frais liés au logement, aux litiges ou à la fiscalité ;**

**Les prix des terrains sont montés en flèche ces dernières années suite aux nombreux projets de développement PDS, des projets résidentiels et hôteliers de luxe accessibles aux étrangers, qui ont fait exploser le prix des terrains et sont surévalués. Mais également les prix des locations qui ne sont plus accessibles aux natifs de la localité bien souvent.**

**Pour les familles dans une situation de misère avancée, le coût, même s’il est bas, de remboursement, pour l’achat de maisons NHDC auxquelles certaines de ces familles ont pu avoir accès , ne correspond pas du tout à leur budget et les met dans l'incapacité de payer leurs mensualités.**

***Sécurité d’occupation***

**- la discrimination en matière de propriété ou d'héritage de logements et de terres et de ressources naturelles connexes, y compris l'eau, notamment sur la base d'une distinction entre les régimes d'occupation formels et informels ;**

**Il y a un problème récurrent de titres de propriété, qui sont souvent inexistants, bien que la famille habite le lieu depuis plusieurs générations, soit le titre de propriété est resté au nom d’un aïeul, n’a jamais été transféré et la famille se retrouve aujourd’hui avec trop d’héritiers à gérer, ce qui crée aussi des conflits familiaux. Les parcelles de terre ont ainsi été allouées de nouveau de manière non officielle parmi les différentes générations du lignage. Ainsi, ils ne sont pas tous en possession d’un titre de propriété. Il y a alors des problèmes d’héritage et de division de la terre au sein même des familles. De plus, certains sont propriétaires de leur maison mais pas du terrain.**

**- la discrimination en matière d'expulsion, de réinstallation et d'indemnisation pour la perte ou la détérioration de logements, de terres ou de moyens de subsistance ;**

**De nombreux squatters se retrouvent dans cette situation car ils ont été expulsés des « camps » où ils vivaient, parfois depuis plusieurs générations, au sein des grandes propriétés pour lesquelles ils étaient employés, lors de changements d’activités économiques au sein de ces domaines. Ils se retrouvent squatters sur un terrain privé avec la promesse de leurs fournir par la suite un titre de propriété, mais parfois 30 ans plus tard leur situation est inchangée et ils se voient à nouveau expulsés de ce terrain qu’ils squattent. Suite à des conflits familiaux des cas d’expulsion de la maison familiale ont également été observés, toute une branche de la famille se retrouve alors SDF du jour au lendemain.**

***Disponibilité des services, du matériel, des installations et des infrastructures***

**- la discrimination en matière d'accès au travail, à la scolarité, aux soins de santé ou aux prestations publiques fondée sur l'adresse de résidence ou liée à l'absence d'adresse officielle ;**

**Il y a une discrimination générale envers les Créoles des cités qui est fortement ressentie. Cela a clairement un impact négatif sur l’évolution sociale et économique de ces habitants. On voit même jusqu’à un racisme envers les Créoles des cités, une ségrégation, une exclusion. De plus, nous pouvons constater une différenciation ethnique dans la région entre les Créoles et les Indo-Mauriciens. Nous voyons une différenciation spatiale car la plupart des Indo-Mauriciens ne vivent pas dans la cité. Mais aussi des inégalités sociales et une mobilité différente entre les deux groupes ethniques au niveau de l’éducation, de la famille, de la position socioéconomique, héritage du « malaise Créole. »**

**- la fourniture d'eau, d'assainissement, d'énergie, de collecte des déchets et d'autres services d'utilité publique ; leur qualité ou leur coût, y compris les interruptions ou les coupures de courant, y compris les politiques relatives à la déconnexion des services publiques ;**

**Bien que la fourniture d’eau soit problématique de manière générale à l’Ile Maurice, dans les quartiers les plus pauvres elle est encore plus problématique.**

***Lieu***

**- la discrimination en matière de liberté de choix du lieu de résidence à l'intérieur du pays, dans une région ou un lieu particulier ;**

**Quand une personne fait la demande d’un logement social à l’Etat, il risque de se retrouver de l’autre côté de l'île, car l’administration ne prend pas forcément en compte sa région d’origine, l’attachement familial, culturel à sa région, parfois aussi associée à son métier, comme les pêcheurs traditionnels qui doivent rester habiter près de la côte, ou encore l’école des enfants, le lieu de travail, etc. Certaines familles étendues se retrouvent ainsi séparées dans différents coins de l'île. Certains refusent d’être logés dans des cités particulièrement réputées pour leur violence, la drogue qui y circule, etc. Ils peuvent effectivement refuser mais les dossiers sont traités au cas par cas et le refus doit être justifié.**

**- la qualité de vie et la sécurité physique dans le quartier, y compris les disparités géographiques en matière de maintien de l'ordre et d'application de la loi ;**

**Les Cites qui forment des poches de pauvreté importantes sont des lieux où sévi la violence, le trafic et la consommation de drogues, la prostitution, l’alcoolisme, la violence domestique et sexuelle, entre autres. Cela a un impact sur la qualité de vie des familles, l’éducation des enfants, leur scolarité, mais aussi la sécurité physique.**

***Adéquation culturelle***

**- la discrimination en ce qui concerne la reconnaissance des logements culturellement adaptés comme logement ainsi que l'égalité d'accès à l'espace public ;**

**Le type de logements sociaux proposés par l’Etat, particulièrement les tours d’appartements, ne sont pas du tout adaptés au mode de vie et à la culture mauricienne. Sans extérieur, avec un syndic, une proximité avec les voisins, ce type de logement calqué sur un modèle européen n’a pas été culturellement adapté à Maurice (ex. importance de la varangue, de la vie familiale dans la cour, en extérieur, etc.)**

**Les développements résidentiels et hôteliers de luxe sont particulièrement implantés sur les zones côtières de Maurice, bien que cette zone soit déjà sous forte pression. Ce qui amène un problème d’accès aux plages, lieu de détente et de sociabilité fondamentales dans la culture mauricienne, qui vient combler le manque d’espaces publics aménagés dans les villes et villages, mais aussi lié à l’activité traditionnelle de la pêche.**

**\*\*Propositions Logement en pièce jointe : Annexe 8\*\***

9. Existe-t-il des lois, politiques ou pratiques particulières en vigueur dans votre pays, région ou ville/communauté qui contribuent à la discrimination ou l'exacerbent en ce qui concerne le droit à un logement adéquat ?

1. **Lois:**

**Bien au contraire, toutes les lois mauriciennes et les conventions internationales auxquelles l’Etat mauricien est signataire garantissent le respect des droits fondamentaux, des droits humains et les grands principes du respect des ces droits et de l’interdiction à toutes formes de discriminations systémiques.**

**\*\*VOIR EN PIÈCE JOINTE LE DOCUMENT FINAL DAL: Annexe 9\*\***

**“Extrait du document de Propositions de DAL du 28 juin 2020 :**

**Le droit international reconnaît le droit de chacun à un niveau de vie suffisant et à un logement convenable[1].**

**Conventions ratifiées par Maurice:**

**L’Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, prévoit que ‘Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement (…). Conformément à la cible 11 des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies qui vise à un accès à un logement décent pour tous, ainsi qu’à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et un assainissement des quartiers de taudis, le *Government Programme* 2020-2024 point 22. indique que "*Government will accelerate housing programmes for both low and middle income families, with special focus on the needy and vulnerable*".**

**La Convention internationale Relative aux droits de l’Enfant (1990) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1992) stipulent qu'il est du devoir de l'Etat d'adopter les mesures appropriées pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à assurer leur droit au logement. Ceci en offrant une assistance matérielle et des programmes d'appui.**

**De même que le Equal Opportunity Act.**

**[1] Article 25 - Déclaration Universelle des Droits de l’Homme :‘Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement (…)’.**

**Les Résolutions et la déclaration d’engagement du 28 juin 2020**

[**https://m.facebook.com/story.php?story\_fbid=3296341370451829&id=100002279959213**](https://www.facebook.com/delphine.ahnee/posts/3296341370451829?__cft__%5b0%5d=AZWSk9G6MsqLQvmvYqqQEJp8BlWtItyki3hQBIhWPaRxyChEiMZ32mCVv9XHYCIUSg64EVqi-niAWBWkidWU1cp7CaZ_Wf7pKgXpWBwN2GOUXqO2ZypQHvynlmWxqfzp6fs0wQ82mEX7o47gS7a20xi0NictYnj98HPVEdDpZYA5TQ&__tn__=-UK-R)

**A contrario c’est en l’absence du droit constitutionnel garantissant le Droit Fondamental à l’accès à un logement décent qui permet les dérives administratives et sociétales ancrées historiquement en particulier envers les descendants des victimes de l’esclavage.**

**Notre Constitution doit être amendée pour inclure le Droit au Logement qui est le grand absent de nos droits fondamentaux constitutionnels :**

**“2 Constitution is supreme law**

**CHAPTER II – PROTECTION OF FUNDAMENTAL RIGHTS AND FREEDOMS OF THE INDIVIDUAL**

**3 Fundamental rights and freedoms of the individual**

**4 Protection of right to life**

**5 Protection of right to personal liberty**

**6 Protection from slavery and forced labour**

**7 Protection from inhuman treatment**

**8 Protection from deprivation of property**

**9 Protection for privacy of home and other property**

**10 Provisions to secure protection of law**

**11 Protection of freedom of conscience**

**12 Protection of freedom of expression**

**13 Protection of freedom of assembly and association**

**14 Protection of freedom to establish schools**

**15 Protection of freedom of movement**

**16 Protection from discrimination**

**17 Enforcement of protective provisions”**

**Problème de squatters : la plateforme Drwa a enn Lakaz s’adressera à l’ONU pour faire figurer le droit au logement dans la constitution**

[**http://www.r1.mu/actu/societe/probleme-de-squatters-le-mouvement-atd-quart-monde-sadressera-a-lonu-pour-faire-figurer-le-droit-au-logement-dans-la-constitution-p605172?fbclid=IwAR0JZFK9ZNR7Xp4PhYXJNrLOuB7VwiXs0RMZcX4HnNSqnmPwZlMUDUSbMRA**](http://www.r1.mu/actu/societe/probleme-de-squatters-le-mouvement-atd-quart-monde-sadressera-a-lonu-pour-faire-figurer-le-droit-au-logement-dans-la-constitution-p605172?fbclid=IwAR0JZFK9ZNR7Xp4PhYXJNrLOuB7VwiXs0RMZcX4HnNSqnmPwZlMUDUSbMRA)

**II Politiques et Pratiques: les politiques et pratiques en revanche contribuent et exacerbent les discriminations**

**(i) la National Housing Development Corporation (NHDC)**

1. **Les critères d’éligibilité de la National Housing Development Corporation excluent *per se* les pauvres.**

**Les dépôts payables vont de Rs 30,000 à Rs 100,000 / Eur 600 à Rs 2,000 + Rs 3,000 / Eur 60 par mois. Pour des personnes travaillant à la tâche ou touchant des pension d’invalidité;**

# <https://nhdcmauritius.com/nos-services/devenir-proprietaire-dune-maison>

Ci-dessous un extrait du site web de la NHDC:

# “Devenir propriétaire d'une maison

# Les critères d'éligibilité:

# Le demandeur ainsi que le conjoint ne doivent pas être déjà propriétaires ou co-propriétaires d’une maison ou d’un terrain.

# Le demandeur ainsi que le conjoint ne doivent pas être déjà bénéficiaires d’un terrain à bail ou d’une aide pour couler la dalle ou l’achat de matériaux de construction.

# Le revenu mensuel de base du couple ou du demandeur doit se situer dans la fourchette de Rs 6 200 et Rs 30 000 (155 a 750 Euros).

### Conditions pour avoir une maison

* **Un dépôt minimum de 10% du prix de vente est requis. Le dépôt varie en fonction de l’âge et du revenu du demandeur.**
* **Le demandeur doit avoir la capacité financière de remboursement du prêt-logement. Le remboursement mensuel ne doit pas dépasser 35% du revenu mensuel net du ménage.**

**Facilités de paiement**

* **La NHDC Ltd peut accorder des facilités de paiement allant jusqu’à 35 ans avec un taux d’intérêt annuel de 6,5%.**

### Subvention de L'Etat

**La subvention de 67% est accordée.”**

1. **Il y a aussi des critères tacites, comme le femmes célibataires. Le cas de Sharon Banzigou est flagrant après plus de 10 ans d’attente et malgré qu’elle ait de quoi payer son dossier restait en suspens.**

**Injustice pour une femme célibatiare: Sharone Banzigou, de Riambel : “Squatter” malgré ses efforts**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/magazine/sharone-banzigou-de-riambel-squatter-malgre-ses-efforts/363846/?fbclid=IwAR25x76bGh6IAGyb8AoJVVW3e2THNDbnRtFXwvEa3vjo8ZrX\_G\_kr-NkozY**](https://www.lemauricien.com/actualites/magazine/sharone-banzigou-de-riambel-squatter-malgre-ses-efforts/363846/?fbclid=IwAR25x76bGh6IAGyb8AoJVVW3e2THNDbnRtFXwvEa3vjo8ZrX_G_kr-NkozY)

**(ii) La National Empowerment foundation**

**La National Empowerment Fondation (NEF) est une entité gouvernementale censée aider ceux qui n’atteigne pas le critère économique (un revenu de Rs 6,200) de la NHDC; les ‘hardship cases’. Cependant l’un des critères de la NEF pour accorder une aide financière à la construction d’une maison est que le postulant soit propriétaire d’un lopin de terre ou ait la permission d’un propriétaire pour y construire un logement social.**

**M. Clifford Vellien, Communication Manager de la NEF, a bien voulu expliquer les modalités d’intervention de l’organisme.**

**«Tout demandeur d’une maison/logement doit répondre à certains critères. Les personnes éligibles sont : (i) celles qui possèdent un lopin de terre ; (ii) celles qui ont une autorisation de construire du propriétaire du terrain ; ou (iii) celles qui ont obtenu un terrain du ministère du Logement et des Terres », a-t-il expliqué.**

**Cela est totalement incohérent. Car les personnes aux plus faibles revenus ou sans revenus, qui devraient être aidés par la National Empowerment Foundation, ne reçoivent de l’aide que si ils sont propriétaires d’un terrain ! Autant dire que c’est un critère conçu pour exclure le plus grand nombre et faire perdurer la précarité de plus faibles de notre société.**

[**http://www.nef.mu/documents/NEF\_Services.pdf**](http://www.nef.mu/documents/NEF_Services.pdf)

[**https://defimedia.info/logement-social-les-conditions-respecter-pour-obtenir-une-maison-subventionnee-par-la-nef**](https://defimedia.info/logement-social-les-conditions-respecter-pour-obtenir-une-maison-subventionnee-par-la-nef)

**Maurice : enfants, pères, mères et grands-parents expulsés vivent dans la rue depuis 100 jours**

[**https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/maurice-enfants-peres-meres-et-grands-parents-expulses-vivent-dans-la-rue-depuis-100-jours-868866.html?fbclid=IwAR37yTzrOS-r\_mPlRt7OXlvP4eGAt8wW5Va8NmvXBU3B\_J3EOg8EjcIpYrA**](https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/maurice-enfants-peres-meres-et-grands-parents-expulses-vivent-dans-la-rue-depuis-100-jours-868866.html?fbclid=IwAR37yTzrOS-r_mPlRt7OXlvP4eGAt8wW5Va8NmvXBU3B_J3EOg8EjcIpYrA)

**(iii) Toute personne s’intéressant un minimum à la problématique du logement à Maurice se rendra compte de façon objective et factuelle que la majorité de ceux qui sont éternellement sur la liste d’attente de la NHDC depuis des années ou dont les dossiers se perdent systématiquement sont très majoritairement les Mauriciens d’origine africaine, les Créoles, au bas de l’échelle sociale, n’ayant pas pu suivre de scolarité stable, souvent analphabètes, vivant dans la précarité. Le parfait cercle vicieux depuis des générations.**

**Nous avons même eu *off-record* des personnes ayant travaillé dans les entités comme la NHDC, la NEF, la Sécurité Sociale, qui expliquent que les employés sont à 95% des membres de la communauté musulmane et hindoue et auraient une approche discriminatoire contre les Créoles. Ce qui expliquerait pourquoi des personnes enregistrées depuis cinq ans, dix ans restent toujours en attente et sont perpétuellement en train de s’entendre dire que leurs dossiers sont perdus.**

**La preuve flagrante: sur les 41 familles suivies par Drwa A Enn Lakaz depuis mai 2019, 29 ont déjà été confirmées comme éligibles et 11 ont reçu les clés de leurs maisons NHDC. Alors qu’elles avaient toutes été étiquetées comme des personnes non éligibles et du coup “volant” la place de ceux dûment enregistrés à la NHDC par le Ministre du Logement.**

**Il nous faut une politique de logement nationale avec de ‘vrais logements sociaux’ dans le sens ou ceux qui sont éligibles n’ont pas à faire face à cet obstacle financier: l’idéal est de leur offrir un terrain et un financement pour construire une maison selon un plan validé.**

**Vidéo Etat des lieux 1 an**

[**https://www.facebook.com/platformSitwayen/videos/1099059790606755**](https://www.facebook.com/platformSitwayen/videos/1099059790606755)

**Steven Obeegadoo durcit le ton : « Les squatters doivent quitter les lieux, sinon ils devront assumer la responsabilité de leurs actes »**

[**http://www.r1.mu/actu/societe/steven-obeegadoo-durcit-le-ton-les-squatters-doivent-quitter-les-lieux-sinon-ils-devront-assumer-la-responsabilite-de-leurs-actes--p975923?fbclid=IwAR3DhOMpTiFdzFXkhFGo-DOjAEwnWZ85JY\_xl-ZaXGJjp-rxBsTt7PQTnus**](http://www.r1.mu/actu/societe/steven-obeegadoo-durcit-le-ton-les-squatters-doivent-quitter-les-lieux-sinon-ils-devront-assumer-la-responsabilite-de-leurs-actes--p975923?fbclid=IwAR3DhOMpTiFdzFXkhFGo-DOjAEwnWZ85JY_xl-ZaXGJjp-rxBsTt7PQTnus)

**Delphine Ahnee répond au ministre du Logement et des Terres : « C’est une excuse bidon d’affirmer que les squatters ne respectent pas les procédures de la NHDC… »**

[**https://www.topfm.mu/2020/09/09/cest-une-excuse-bidon-daffirmer-que-les-squatters-ne-respectent-pas-les-procedures-de-la-nhdc-delphine-ahnee-repond-au-ministre-du-logement-et-des-terres/?fbclid=IwAR3uyj7OlrMj1enjQJ4uzplBENme0AjhonOD\_udP5rPwQzaVLG62hp4uWWI**](https://www.topfm.mu/2020/09/09/cest-une-excuse-bidon-daffirmer-que-les-squatters-ne-respectent-pas-les-procedures-de-la-nhdc-delphine-ahnee-repond-au-ministre-du-logement-et-des-terres/?fbclid=IwAR3uyj7OlrMj1enjQJ4uzplBENme0AjhonOD_udP5rPwQzaVLG62hp4uWWI)

10. Pouvez-vous expliquer les exemptions prévues par le droit national qui permettent à (certains) fournisseurs de logements publics, privés ou religieux d'accorder un accès préférentiel ou exclusif au logement aux membres d'un groupe particulier, par exemple sur la base de l'appartenance, du contrat de travail, du service public, de l'âge, du handicap, de l'état civil, du sexe, du genre, de la religion, des revenus ou d'autres critères ?

“Profiter du système en trois étapes

Celle-ci nous explique que ces opérations se font en trois volets. Première étape : repérer les maisons inoccupées. *«Ces employés ont accès à des informations privilégiées. Ainsi, ils usent de leur position de fonctionnaire pour savoir où se trouvent les maisons low-cost inoccupées.»*

Deuxième étape : les fonctionnaires peuvent faire accélérer le traitement de leur dossier. *«Quand ils connaissent ceux qui s’occupent d’approuver les demandes, ils peuvent leur glisser un mot»,* indique notre source.

Dernier volet : certains fonctionnaires vont plus loin. Ils ne se contentent pas d’utiliser les informations qu’ils possèdent pour trouver une maison mais ils les donnent à des tierces personnes. Mais *«il est difficile de déterminer si l’opération se fait en échange de services ou d’argent»*, précise notre interlocuteur.”

**Fraudes à la NHDC : Comment des fonctionnaires ont obtenu des logements**

[**https://www.lexpress.mu/article/263930/fraudes-nhdc-comment-fonctionnaires-ont-obtenu-logements?fbclid=IwAR21RLMFwCdgVhOf77cIigF8Q5neFnNrzW7XbRrDxDeYiyExBRb-DvBomSM**](https://www.lexpress.mu/article/263930/fraudes-nhdc-comment-fonctionnaires-ont-obtenu-logements?fbclid=IwAR21RLMFwCdgVhOf77cIigF8Q5neFnNrzW7XbRrDxDeYiyExBRb-DvBomSM)

[**https://nhdcmauritius.com/sites/default/files/docs/nhdc\_opsgreportnov13.pdf**](https://nhdcmauritius.com/sites/default/files/docs/nhdc_opsgreportnov13.pdf)

**De plus, les maisons saisies par la NHDC pour non paiement des mensualités peuvent être rachetées par n’importe qui. Peu importe ses revenus, ses biens etc. Cela est une porte ouverte aux abus car ces maisons devraient être allouées en priorité à ceux qui sont en attente. De plus, certaines maisons allouées sont vides car ceux qui ont fait la demande ont en fait une maison et essaient de les louer.**

**La loi sur le droit de propriété doit être amendée ou le contrat entre la NHDC et les bénéficiaires revus pour interdire la location ou la revente afin d’éviter l’usage de ces logements sociaux à des fins lucratives. Ou alors toute revente devrait repasser par la NHDC.**

**De même il faut repenser les logements sociaux afin que ceux vivant vraiment dans la précarité reçoivent un lopin de terre ou ils peuvent avec l’aide sociale construire un bien sans être soumis à un poids de remboursement et risque de saisie.**

**De plus, les locations du type de la défunte Central Housing Authority permettant à ceux aux très faibles revenus de louer uniquement doivent aussi être une alternative.**

**Les 100 squatters expulsés l’année dernière ont clairement validé cela lors d’un Forum Dialogue**

**\*\*Voir en pièce jointe: Annexe 9 DAL\*\***

11. Au cas où il pourrait y avoir une différence de traitement de certains groupes en matière de logement, veuillez expliquer pourquoi un tel traitement équivaudrait à une discrimination ou s'il pourrait être justifié selon les normes internationales en matière de droits de l'homme - par exemple des mesures positives bénéficiant à un groupe particulier pour surmonter une discrimination ou un désavantage systématique.

* **PLAIDOYER POUR LA RÉPARATION D’UNE INJUSTICE HISTORIQUE:**

**VOIR EN PIÈCE JOINTE :**

**1 Annexe 3 : ESCLAVAGE ET NATION de Cassam Uteem**

**2 Annexe 4 : PLAIDOYER POUR UNE RÉPARATION de Jean-Claude de L’Estrac**

**3 Delphine Ahnee, porte-parole Drwa a enn Lakaz : Quand le système ne fonctionne pas, il faut le changer, n'est-ce pas ? “Kan sistem pa bon bizin sanz sistem, non ?”**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/delphine-ahnee-porte-parole-drwa-a-enn-lakaz-platform-sitoyen-kan-sistem-pa-bon-bizin-sanz-sistem-non/366898/**](https://www.lemauricien.com/actualites/delphine-ahnee-porte-parole-drwa-a-enn-lakaz-platform-sitoyen-kan-sistem-pa-bon-bizin-sanz-sistem-non/366898/)

**Ces groupes se sentent comme des citoyens de deuxième zone. Pourquoi nous traite-t-on comme des animaux?”. Les mesures positives telles que celles mentionnées dans le rapport TJC pour compenser les inégalités de départ sont essentielles.**

**Ces groupes doivent enfin recevoir de l’Etat conjointement avec l'Industrie Sucrière des lopins de terre pour pouvoir enfin s’ancrer et pouvoir envisager le futur avec un minimum de stabilité. La langue d’enseignement devrait aussi être le Kreol Mauricien permettant à ces enfants de faire leurs premiers apprentissages dans leur langue maternelle et non pas découvrir dans deux langues étrangères, l’anglais et le français. Et l'inclusion dans le système éducatif et l’accès à logement familial stable sont les deux piliers qui aideront ces groupes historiquement discriminés et tombés hors du système à se remettre debouts et avancer.**

**SÉGRÉGATION SPATIALE ET RÉSIDENTIELLE**

12. Quelles formes de ségrégation spatiale fondée sur la race, la caste, l'ethnicité, la religion, la nationalité, le statut migratoire, l'héritage, le statut économique, le revenu ou d'autres motifs sociaux peut-on observer dans les contextes urbains et urbains-ruraux de votre pays ?

**Pour bien comprendre l’origine de la problématique du logement et particulièrement les inégalités d’accès à la terre, il faut remettre ces éléments dans un contexte historique d’héritage colonial. Depuis le 18ème siècle, à l’époque de la colonie française, des concessions ont été attribuées à des colons venus de France pour développer des activités économiques sur l'île. Depuis cette époque, les terres sont restées principalement entre les mains de ces quelques grandes familles franco-mauriciennes, qui en ont hérité ou les ont rachetées entre eux au fil des générations. La région de Rivière Noire est connue comme une région où se sont installés de nombreux esclaves affranchis ou libérés, se réfugiant sur les zones côtières de l’île pour vivre de la petite agriculture et de la pêche loin de l’oppression subie durant l’esclavage sur les domaines sucriers. Cette population s’installera près de la mer, de terres cultivables, de la forêt, de cours d’eau, mais aussi sur les grands domaines de la région ayant des activités économiques leur permettant d’obtenir un emploi et un salaire. Le modèle d’habitation à cette époque était le « camp ». Les « camps » de travailleurs étaient situés sur la propriété qui les employait, ils y habitaient et avaient même accès à une parcelle de terre pour planter et faire du petit élevage pour leur subsistance. Jusque dans les années 1960, suite à cet héritage colonial, on rencontre encore beaucoup ce schéma système au sein de ces grands domaines. Certains camps ont même survécu jusqu'au 21ème siècle. Tout commença à changer suite au passage des cyclones dévastateurs Carol et Alix en 1960. Comme dans d’autres régions de l’île, les ravages de ces cyclones furent tels que les nombreux sans abris devaient être relogés. L’Etat met alors sur pied un programme de relogement de masse, en construisant des cités sur des terres de l’Etat ou acquises auprès de propriétaires privés. De nombreux camps disparurent, les travailleurs déplacés vers ces terres de l’Etat alors qu’ils considéraient ces camps comme leur lieu de vie, la terre natale de leurs ancêtres installés pour la plupart depuis plusieurs générations chez le même patron. Les grands propriétaires terriens clôturent leurs propriétés pour y développer d’autres activités économiques, empêchant ainsi l’accès à leurs terres aux habitants de la région qui avaient pourtant l’habitude d’y puiser leurs ressources. Ça va amener une véritable reconfiguration spatiale et sociale, amenant une transition dans les modes d’habitation et de consommation, provoquant une paupérisation rapide de ces populations. Cette population touchée est essentiellement Créole, descendante d’esclaves, d’origine afro-malgache. Ils sont stigmatisés, marginalisés et ostracisés, ils subissent depuis des générations ces inégalités qui ont un impact direct sur leur vie. De plus ces héritages d’inégalités sociales historiques s’accentuent avec l’approche économique néolibérale actuelle qui mène à une urbanisation rapide sans suffisamment de considération sociale, culturelle et environnementale. La société mauricienne est de plus en plus inégalitaire et l’accès à la terre de plus en plus difficile pour cette population.**

13. Quels sont les impacts de ces formes de ségrégation spatiale et résidentielle sur les communautés touchées ? Veuillez indiquer des indicateurs tels que les taux de pauvreté, de non-emploi et de sous-emploi ; les taux de prévalence de la malnutrition ; les disparités dans l'accès aux services et aux installations (comme l'accès à la scolarité, aux soins de santé ou à d'autres prestations publiques) ; les disparités dans l'accès aux infrastructures (absence et/ou mauvaise qualité de l'approvisionnement en eau, des installations sanitaires, des transports, de l'énergie, de la collecte des déchets et d'autres services publics) ; les taux d'exposition aux risques sanitaires environnementaux (mauvaise qualité de l'air, inondations, exposition à des sols toxiques, etc.)

**Les impacts de cette ségrégation spatiale et résidentielle sur la communauté Créole en particulier sont nombreux. Pauvreté, chômage, emplois précaires, manque de formation, déscolarisation, conditions de logement, conditions de vie, sanitaires, etc. Il n’y a malheureusement pas de chiffres ou statistiques au niveau national sur la question, mais selon des travailleurs de terrain, la NHDC a actuellement au minimum 20 000 demandes de logements sociaux officielles, cependant ces chiffres ne reflètent la réalité en termes de besoins. Selon le Mauritius Times (article du 16 avril 2017 de Marwan Dawood/ Christelle Gourdin) il y avait 30 323 demandeurs de logement social en 2017. Tandis que le Journal Le Mauricien mentionne le nombre de 25 000 demandeurs de logements sociaux en attente en 2015.**

**Seules des études menées dans la région du sud-ouest de l'île permettent d’avoir des données quantitatives, particulièrement à la Cité EDC de Grande Rivière Noire. En voici quelques données au niveau de l’emploi et des salaires moyens : 68.6% de la population dit travailler à temps plein et gagner un salaire moyen de Rs 9,500 par ménage. Ce salaire moyen est trois fois inférieur à la moyenne nationale (Rs 29,421 – SM 2012). Par déduction, nous pouvons estimer que les habitants de la cité vivent avec Rs 1,970 par mois par personne, ce qui est bien en dessous des standards nationaux. Au niveau de l’éducation, pour une grande part des habitants de la cité, le niveau d’éducation ne dépasse pas le niveau primaire. 46% des individus ont un équivalent ou moins que le certificat d’école primaire. Quelques jeunes seulement vont à l’université. Le manque d’accès à l’eau, l’électricité, des toilettes, l’état des drains dans ces zones sont autant de problèmes sanitaires ayant un impact direct sur les conditions de vie de ces familles et leur dignité. Une toilette est utilisée par 6 à 15 personnes dans une maison sur deux et 25% des habitants de la Cité n’avaient pas encore de toilettes en 2011. En 2000 seulement la moitié de la population de la cité avait l’eau courante. En 2011 il y avait encore des maisons sans eau et électricité dans la Cité. En 2015, seul 36.2% de la population était légalement connectée à l’eau et 17.5% des habitants n’avaient pas de connexion directe à l’électricité. Dans la Cité, 50 maisons en amiante ont été construites en 1960, pour reloger des sans-abris suite au cyclone Carol. Selon les données disponibles, il en reste encore 41 en 2011 et 19 en 2015-16.**

14. Des lois, politiques ou pratiques historiques ou actuelles dans votre pays, région ou ville/communauté, ont-elles causé ou exacerbé la ségrégation ?

**Cassam Uteem, ex-Président de la République : « Le Premier ministre doit faire ce qu’il dit ! »**

[**https://www.lemauricien.com/week-end/cassam-uteem-ex-president-de-la-republique-le-premier-ministre-doit-faire-ce-quil-dit/379346/?fbclid=IwAR2rTxuqK3zSTz2BMXiDrt1QoyegP5YBrvq2p3smiPZNywRdczd0dBLHnVE**](https://www.lemauricien.com/week-end/cassam-uteem-ex-president-de-la-republique-le-premier-ministre-doit-faire-ce-quil-dit/379346/?fbclid=IwAR2rTxuqK3zSTz2BMXiDrt1QoyegP5YBrvq2p3smiPZNywRdczd0dBLHnVE)

**Virulente sortie du vice-Président de la République Eddy Boisezzon contre le gouvernement**

[**https://www.lexpress.mu/video/385318/eddy-boissezon-pa-kapav-permet-zordi-ki-bann-zanfan-dormi-belle-etoile-pou-ban-rezon?fbclid=IwAR3-IawafwThEz8uXL\_XlEYcVGw5\_RfF-Dqywzzx-FflFazJvOajThk8qeY**](https://www.lexpress.mu/video/385318/eddy-boissezon-pa-kapav-permet-zordi-ki-bann-zanfan-dormi-belle-etoile-pou-ban-rezon?fbclid=IwAR3-IawafwThEz8uXL_XlEYcVGw5_RfF-Dqywzzx-FflFazJvOajThk8qeY)

**10. Cinq mois à la belle étoile : « Kifer nou pankor gayn nou lakaz ziska ler ? »**[**https://www.lemauricien.com/actualites/cinq-mois-a-la-belle-etoile-kifer-nou-pankor-gayn-nou-lakaz-ziska-ler/386865/?fbclid=IwAR1Dlj64G8W2IS5R-X1WJ-zoHjDCIUbhH-SxIxpR3jYrbc1Ms-mxZ6DcT78**](https://www.lemauricien.com/actualites/cinq-mois-a-la-belle-etoile-kifer-nou-pankor-gayn-nou-lakaz-ziska-ler/386865/?fbclid=IwAR1Dlj64G8W2IS5R-X1WJ-zoHjDCIUbhH-SxIxpR3jYrbc1Ms-mxZ6DcT78)

**11. Pravind Jugnauth, Premier ministre : « Gouvernma pann lav la me ar problem lozman** [**https://ionnews.mu/pravind-jugnauth-gouvernma-pann-lav-la-me-ar-problem-lozman/?fbclid=IwAR38TN09\_SlcGuX\_cRZiXVnH5gMpv-CspfWl1Px8yonC9YHUu4Etm\_dpDU4**](https://ionnews.mu/pravind-jugnauth-gouvernma-pann-lav-la-me-ar-problem-lozman/?fbclid=IwAR38TN09_SlcGuX_cRZiXVnH5gMpv-CspfWl1Px8yonC9YHUu4Etm_dpDU4)

**12. L’ancien Président de la République, Cassam Uteem, compte rencontrer le ministre du Logement**

[**https://www.facebook.com/platformSitwayen/photos/a.114450657002518/164897101957873/**](https://www.facebook.com/platformSitwayen/photos/a.114450657002518/164897101957873/)

**Nous avons déjà mentionné les héritages historiques d’une société coloniale sur la population Créole mauricienne descendante d’esclaves. Actuellement, il y a une accentuation des inégalités avec les projets de développement résidentiels PDS (Property Development Scheme) ces dernières années, qui a amené une nouvelle dynamique. Des terrains auparavant couverts de forêts, de cannes à sucre en friche ou utilisées comme chassés, ou d’industries comme les salines ont disparu au profit de projets hôteliers et résidentiels destinés aux classes moyennes (morcellements) et supérieures (PDS), attirant des investissements directs étrangers. Ces projets ont fait monter en flèche les prix des terrains mais aussi amené le déplacement et le relogement de familles qui vivaient sur les terres dans des camps. Nous sommes aujourd’hui face à une « ghettoïsation » de la région, avec le développement d’enclaves ethniques divisant l’espace entre les plus pauvres regroupés dans des lieux étiquetés « poches de pauvreté » et des domaines résidentiels de luxe regroupant les plus fortunés, particulièrement des étrangers. Si ces projets de développement ont accentué certaines problématiques liées à la pauvreté dans la région, ils ont aussi bien sûr eu un impact positif tel que le développement d’infrastructures dans la région, une dynamique économique grâce à l’ouverture de restaurants, centres commerciaux, etc. Cependant, ces commerces, souvent positionnés dans le luxe, ne sont pas forcément accessibles à la classe populaire de la région, qui se sent exclue, rejetée, victime de ségrégation. Ils ont aussi amené des opportunités d’emploi, cependant, le faible niveau d’éducation et la discrimination font que les habitants de la région n’accèdent pas forcement à ces emplois, ils restent au bas de l’échelle sociale, avec des emplois précaires et de bas salaires. Les Créoles de la région, particulièrement de la Cité, se sentent marginalisés, stigmatisés ou exclus de ces développements récents de par leur communauté d’origine. De plus, un questionnement se pose sur l’usage de l’argent issu des projets de développement PDS dans la région, devant être réinvesti dans des projets sociaux selon la législation en vigueur définie par l’Economic Development Board (EDB). En effet, selon la réglementation en vigueur, une contribution sociale (PDS Social Fund) est demandée aux promoteurs de PDS. Après avoir fait une analyse des besoins sociaux de la région, un rapport d’évaluation d’impact social du projet de développement sur la qualité de vie des communautés avoisinantes pouvant être affectées par le projet de façon positive ou négative, est effectué. Celui-ci vient proposer des mesures d’atténuation et un programme de développement social. Le promoteur doit alors mettre sur pied un PDS Social Fund pour mettre en place le programme social défini sur base de l’analyse des besoins sociaux. Le montant prévu pour le PDS Social Fund est de Rs 200,000 par propriété résidentielle vendue. Cependant, cet argent n’est pas toujours utilisé pour répondre aux besoins réels de la population. L’argent est redistribué au niveau national, sa gestion est très politisée.**

[**https://m.facebook.com/story.php?story\_fbid=10220335677435520&id=1037035553**](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=10220335677435520&id=1037035553)

**\*\*VOIR EN PIÈCE JOINTE LE DOCUMENT DE JEAN CLAUDE DE L’ESTRAC POUR PLAIDOYER POUR UNE RÉPARATION - Annexe 4\*\***

15. Selon vous, quels sont les principaux *facteurs* (actuels ou historiques) de la ségrégation résidentielle dans les contextes urbains et urbains-ruraux de votre pays ?

**1. Héritage historique quant à la répartition des terres, 2. Héritage historique au niveau du « malaise créole » séquelle de l’esclavage. 3. Développement de Cité dans l'île, regroupe population pauvre, sans mixité sociale. 4. Manque d’un angle social dans les institutions Étatiques d’aides sociales (logement entre autres), manque d’équipes de travailleurs sociaux qui connaissent la réalité de terrain et peuvent travailler de façon adaptée, intégrée. 5. Manque de coordination et communication entre les différents corps étatiques et para étatiques, pour plus d’efficacité, manque de collaboration entre Etat, secteur privé et ONG. 6. Manque de projets de logements sociaux dans certaines régions de l'île, terrains utilisés avant tout pour des projets de développement de luxe lucratifs. 7. Ghettoïsation de l’espace et fossé se creuse entre les plus riches et les plus pauvres de plus en plus.**

16. Existe-t-il dans votre pays des exemples où le regroupement spatial et résidentiel a été le résultat d'un choix volontaire de résidence par les membres de groupes particuliers ?

**Il y a un fort attachement identitaire et symbolique à leur région et le village ou camp où les personnes rencontrées sont nées et où leurs familles ont habité depuis plusieurs générations. Ils veulent rester groupés, car ils ont tous des liens familiaux et forment une véritable communauté. Ils ne se voient pas quitter leur région, ils veulent généralement rester dans leur environnement et garder un accès à la mer. De plus, ils veulent préserver leur mode de vie lié à la mer, tel que le métier traditionnel des pêcheurs. L’Etat ne développant que très peu de projets de logements sociaux dans la région, sous réserve qu’il n’y ait pas de terrains disponibles. A part Le Village Bougainvillier et Tamarinier (qui sont des projets privés ou un partenariat public privé impliquant fortement l’engagement d’une ONG locale), il n’y a pas de développements résidentiels prévus pour résoudre le problème de manque d’espace dans la cité EDC GRN et dans les autres poches de pauvreté de la localité. Ainsi, face à la pression démographique, les résidents de la région n’ont pas d’autre choix que de squatter des terrains ou de vivre de plus en plus nombreux sur le terrain familial, avec les problématiques de surpopulation que cela engendre.**

17. La préservation de l'identité culturelle, le droit à l'autodétermination des peuples autochtones et la protection des droits des minorités sont des exemples de motifs pour lesquels des groupes peuvent choisir de vivre séparément. Pouvez-vous commenter la façon dont ces formes de séparation spatiale/territoriale sont mises en évidence dans votre pays, si ces communautés sont victimes de discrimination et subissent les conséquences négatives de la ségrégation spatiale telles que les disparités dans l'accès aux services, aux infrastructures, aux conditions de vie, etc. ?

**Voir réponse à la question 16.**

18. Selon vous, certaines formes de séparation spatiale observées sont-elles compatibles avec le droit des droits de l'homme et, si oui, pourquoi ? (par exemple pour protéger les minorités ou pour respecter la liberté de choix des individus de décider avec qui ils veulent vivre).

**Oui si c’est pour respecter le choix de décider avec qui ils veulent vivre (liens familiaux) et dans quel environnement de vie (en lien avec un métier particulier, en lien a un attachement identitaire pour cette région ou ce quartier).**

19. Existe-t-il des lois ou des politiques obligeant certaines personnes (et leurs familles) à vivre dans un logement particulier qui leur est fourni ou dans une zone géographique particulière (par exemple, demandeurs d'asile, migrants, personnes déplacées, réfugiés, minorités ethniques, religieuses, linguistiques ou autres, peuples autochtones, personnes handicapées, personnel de la fonction publique et militaires) ?

**Nous avons mentionné le déplacement de populations à différentes époques : des camps vers les villages ou Cités, suite aux cyclones dévastateurs des années 1960 particulièrement et qui accompagnait une mutation dans l’usage des terres des grandes propriétés. Nous avons mentionné aussi le cas des squatters, déplacés de force, ou plutôt chassés, car il ne leur est proposé aucun logement de rechange dans l’immédiat. Les règlements du NHDC concernant l’attribution de logements sociaux ne permettent pas non plus de choisir la région dans laquelle les demandeurs veulent habiter. Ils se retrouvent donc à être obligés d’accepter ce qui leur est proposé ou même à refuser lorsqu’ils ne peuvent concevoir d’être déplacés dans une autre région, préférant rester dans l’illégalité plutôt que d’être relogés loin de leur région d’origine.**

20. Selon vous, quels sont les principaux *obstacles* à la réduction de la ségrégation spatiale et résidentielle ?

**1. Il y a, avant tout, une injustice historique, à reconnaître et à rectifier par une redistribution des terres. D’une part, par l’Etat, mais aussi par le secteur privé, particulièrement l’industrie sucrière qui a pris part à cette injustice. Il est temps de décider d’un plan pour rectifier la donne, mettre des lois en place et des obligations juridiques. 2. Manque de projets de logements sociaux intégrés, particulièrement dans certaines régions, alors que le besoin est grand. Malgré le droit de l’Etat à réquisitionner des terres à bail en friche pour des projets sociaux, l’Etat ne le fait pas et alloue ces terres à des projets de développement de luxe. 3. Autre obstacle, le manque de dialogue et de travail conjoint, de coordination entre le privé et le public, ainsi qu’entre les différentes entités étatiques, ou encore entre le national et le régional. 4. Le modèle de logements sociaux développé par l’Etat ne fonctionne pas, il est temps de revoir ce modèle pour plus de mixité sociale, de participation de la part des bénéficiaires à la planification du des projets, de suivi et d’accompagnement des bénéficiaires de façon individualisée. Particulièrement l’accompagnement au niveau des démarches administratives à faire pour bénéficier d’aides sociales de l’Etat auxquelles nombre de personnes dans l’absolue pauvreté ont droit mais ne bénéficient pas. Pour cela y inclure une formation du personnel public afin de savoir gérer ces dossiers qui nécessite une attention particulière, un contact plus humain pour une offrir des opportunités égales aux nécessiteux. 5. Les morcellement pour logements sociaux construits par l’Etat sont trop grands, trop de maisons dans un même endroit (250 maisons, alors qu’un morcellement à taille humaine devrait comporter au maximum 50 maisons), il faut développer des projets à taille humaine tel que le projet Le Pont du Tamarinier.**

**DES MESURES ET DES BONNES PRATIQUES POUR LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION ET RÉDUIRE LA SÉGRÉGATION**

21. Quelles lois, politiques ou mesures existent au niveau national ou local pour prévenir ou interdire la discrimination en matière de droit à un logement adéquat ?

**L’Equal opportunity Bill existe, notre Constitution, cependant, le droit au logement n’est pas dans la constitution mauricienne, bien que Maurice ait ratifié les conventions internationales. DAL plaide pour que cela soit ajouté à la constitution.**

**Lois:**

**Bien au contraire toutes les lois mauriciennes et les conventions internationales auxquelles l’Etat mauricien est signataire garantissent le respect des droits fondamentaux, des droits humains et les grands principes du respect des ces droits et de l'interdiction à toute formes de discriminations systémiques.**

**Le droit international reconnaît le droit de chacun à un niveau de vie suffisant et à un logement convenable[1]. Conventions ratifiées par Maurice:**

**L’Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, prévoit que ‘Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement (…). Conformément à la cible 11 des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies qui vise à un accès à un logement décent pour tous, ainsi qu’à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et un assainissement des quartiers de taudis, le *Government Programme* 2020-2024 point 22. indique que "*Government will accelerate housing programmes for both low and middle income families, with special focus on the needy and vulnerable*".**

**La Convention internationale Relative aux droits de l’Enfant (1990) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1992) stipulent qu'il est du devoir de l'Etat d'adopter les mesures appropriées pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à assurer leur droit au logement. Ceci en offrant une assistance matérielle et des programmes d'appui.**

**De même que le Equal Opportunity Act.**

**[1] Article 25 - Déclaration Universelle des Droits de l’Homme :‘Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement (…)’.**

**\*\*VOIR EN PIÈCE JOINTE : Annexe 9 : Resolutions et Ptopositions de DAL, 2020\*\***

**A contrario c’est l’absence du droit constitutionnel garantissant le Droit Fondamental à l’accès à un logement décent qui permet les dérives administratives et sociétales ancrées historiquement en particulier envers les descendants des victimes de l’esclavage.**

**Notre Constitution doit être amendée pour inclure le Droit au Logement qui est le grand absent de nos droits fondamentaux constitutionnels :**

**2 Constitution is supreme law**

**CHAPTER II – PROTECTION OF FUNDAMENTAL RIGHTS AND FREEDOMS OF THE INDIVIDUAL 3 Fundamental rights and freedoms of the individual 4 Protection of right to life 5 Protection of right to personal liberty 6 Protection from slavery and forced labour 7 Protection from inhuman treatment 8 Protection from deprivation of property 9 Protection for privacy of home and other property 10 Provisions to secure protection of law 11 Protection of freedom of conscience 12 Protection of freedom of expression 13 Protection of freedom of assembly and association 14 Protection of freedom to establish schools 15 Protection of freedom of movement 16 Protection from discrimination 17 Enforcement of protective provisions**

22. Votre gouvernement national, régional ou local, a-t-il adopté des mesures positives, telles que des mesures d'action positive, pour réduire la discrimination, la ségrégation ou l'inégalité structurelle en matière de logement ? Dans quelle mesure ces initiatives ont-elles réussi à lutter contre la discrimination et la ségrégation en matière de logement ?

**NON.**

**Le gouvernement n’a adopté aucune mesure positive pour réduire les discriminations au niveau de l'accès au logement. Cela fait perdurer les inégalités systémiques envers les personnes vivant dans la précarité depuis des générations. Comme démontré plus haut, les critères de sélection maintiennent une discrimination ethnique et économique.**

23. Des lois, politiques ou mesures particulières ont-elles été mises en œuvre pour limiter ou réduire la ségrégation résidentielle ? Dans quelle mesure ces politiques ont-elles soulevé des préoccupations en matière de droits humains ?

**NON.**

**Il n’y a aucune approche globale, comme mentionné précédemment, il y a des déplacements de populations qui se retrouvent déracinées de leur quartier d’origine et des familles qui sont éclatées. Voir Rapport du KRN “L’envers du décors" Annexe 1**

24. Quel est le rôle des médias, ainsi que des autres organisations non gouvernementales, des institutions religieuses et gouvernementales, dans la promotion d'un climat qui réduit ou exacerbe la discrimination en matière de logement et la ségrégation résidentielle ?

**En mai 2020, durant la crise du covid , 90 familles se sont vues obligées de vivre sous la tente durant 8 mois suite à la destruction de leurs maisons en tôle sur des terrains de l’Etat. L’ONG Dwra A Enn Lakaz a été en permanence en contact avec les journaux afin d’informer du problème et d’alimenter un plaidoyer afin que l’Etat trouve des logements temporaires en attendant l’aboutissement de leurs demandes de logement social. Les médias, à travers la presse écrite et les journaux, ont soutenu, dans la durée, ce combat. La visibilité de ce combat et l’impact des actions menées a été essentiellement ont été totalement mis en exergue par les médias et les réseaux sociaux.**

**Des cas de dépossession des terres ont été déposés à la Truth and Justice Commission, les affaires n’ont pas encore été réglées. Dans la région de GRN, deux cas de dépossession ont été soulignés par deux familles de la Cité. Cette problématique rappelle à quel point les Créoles étaient et sont toujours victimes de discriminations et d’exclusion causées par les inégalités sociales et les héritages de l’esclavage.**

**La Commission Justice et Paix du diocèse, lors des élections générales de 2014 a présenté publiquement les 9 grands principes pour un logement social décent et avait aussi organisé devant la cathédrale du diocèse de Port Louis, une maison temporaire de 30 m2 afin de dénoncer l'étroitesse des logements sociaux construits à l'époque sur cette dimension. Suite à cette campagne le Gouvernement a modifié la taille de ces logements qui est passée à 50 m2.**

**Le travail contre la discrimination des l’ONG DAL et Affirmative Action a éte mis en lumière par la presse écrite et en ligne, les radios et les réseaux sociaux.**

**Les artistes se sont également mobilisés et ont galvanisé l’effroi de nombreux mauriciens interpellés par ces injustices:**

**Concert du 19 Septembre: Rs 182 786.27 versées a Drwa A Enn Lakaz**

[**https://www.lexpress.mu/video/383204/concert-19-septembre-rs-182-78627-versees-drwa-enn-lakaz?fbclid=IwAR3DhOMpTiFdzFXkhFGo-DOjAEwnWZ85JY\_xl-ZaXGJjp-rxBsTt7PQTnus**](https://www.lexpress.mu/video/383204/concert-19-septembre-rs-182-78627-versees-drwa-enn-lakaz?fbclid=IwAR3DhOMpTiFdzFXkhFGo-DOjAEwnWZ85JY_xl-ZaXGJjp-rxBsTt7PQTnus)

**Pointe-aux-Sables : nuit de solidarité pour les squatteurs prévue ce vendredi**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/societe/pointe-aux-sables-nuit-de-solidarite-pour-les-squatteurs-prevue-ce-vendredi/369240/?fbclid=IwAR25x76bGh6IAGyb8AoJVVW3e2THNDbnRtFXwvEa3vjo8ZrX\_G\_kr-NkozY**](https://www.lemauricien.com/actualites/societe/pointe-aux-sables-nuit-de-solidarite-pour-les-squatteurs-prevue-ce-vendredi/369240/?fbclid=IwAR25x76bGh6IAGyb8AoJVVW3e2THNDbnRtFXwvEa3vjo8ZrX_G_kr-NkozY)

**Vidéo chanson *Anba latant*** [**de Michel Ducasse, interprétée par Emelyn composition de Steeve Laridain**](https://www.facebook.com/101154718332112/videos/4771525472872708)

[**https://www.facebook.com/101154718332112/videos/4771525472872708**](https://www.facebook.com/101154718332112/videos/4771525472872708)

**Discours du Cardinal Maurice Piat à Sainte-Croix**

[**https://www.facebook.com/383374258446338/posts/3175406682576401/**](https://www.facebook.com/noubazMauricien/posts/3175406682576401?__cft__%5b0%5d=AZVZ0mMwUFaC04ZhW5tT_OWT9tFXQQJFeI0IWCi5DySjglsLA1zkMuUFhEsibohh1gBw6aLcmThIjf1fHKno44fMKs0b5_Nf_SlSzfkWgB0jTMK4Yct1eMefUzrw-EmYX00WoBeF5jkSZ_FpbuZX9sAAqW0Ig4XKb4Mu1PXEwbIz1A&__tn__=-UK-R)

**Squatters : « Il y a urgence à trouver un toit décent pour les 107 familles », dit le père Mongelard**

[**https://defimedia.info/squatters-il-y-urgence-trouver-un-toit-decent-pour-les-107-familles-dit-le-pere-mongelard?fbclid=IwAR1Ep6sIuM2\_aKtjLjvhy-jJb1lDJ03b1l03KOPRq2Mz6olAgVRC570JJpM**](https://defimedia.info/squatters-il-y-urgence-trouver-un-toit-decent-pour-les-107-familles-dit-le-pere-mongelard?fbclid=IwAR1Ep6sIuM2_aKtjLjvhy-jJb1lDJ03b1l03KOPRq2Mz6olAgVRC570JJpM)

25. Quels mécanismes institutionnels existent pour signaler, réparer et suivre les cas de discrimination ou de ségrégation en rapport avec le droit à un logement adéquat et quelle est leur efficacité pour lutter contre la discrimination ?

**Il existe des mécanismes à l'île Maurice pour signaler, mais pour réparer non.**

**Les cas de discrimination peuvent être rapportés à :**

* **La Commission des Droits De l’Homme;**
* **L’Equal opportunity Commission (Législation);**
* **La police...**

26. Selon vous, quels sont les principaux obstacles à la recherche d'une justice pour discrimination/ségrégation en matière de droit à un logement adéquat ?

* **L'État mauricien et le secteur privé (notamment l'industrie sucrière) ne reconnaissent pas la nécessité d’une réparation par rapport à la distribution des terres et l’injustice flagrante que subissent jusqu'à aujourd'hui les familles, qui sont très majoritairement des descendants d’esclaves. Il n’y a aucune volonté politique de l’Etat pour une redistribution des terres et un droit au logement adéquat pour tous.**
* **L’Etat n'écoute pas les suggestions des ONGs en matière de logement social.**
* **Trop d'intérêts financiers sont en jeu, donc les décisions sont prises en fonction de ces enjeux .**
* **Le secteur privé (notamment l'industrie sucrière) obtient systématiquement des avantages quand il y a des accords de terres cédées à l’Etat, sans qu’il y ait pour autant une réelle politique de redistribution des terres.**
* **Les personnes de l’administration publique ne font pas évoluer leur mentalité et leur manière de fonctionner face au dénuement des demandeurs de logements sociaux.**

**\*\* VOIR LA VIDÉO DE AFFIRMATIVE ACTION\*\***

[**https://m.facebook.com/story.php?story\_fbid=10220335677435520&id=1037035553**](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=10220335677435520&id=1037035553)

27. Pouvez-vous préciser comment les personnes et les groupes victimes de discrimination structurelle ou de ségrégation peuvent déposer des plaintes auprès d'organes administratifs, non judiciaires ou judiciaires pour obtenir réparation contre la discrimination en matière de logement ? Veuillez nous faire part de toutes les affaires importantes qui ont été tranchées par vos tribunaux ou d'autres organismes à cet égard.

* **Commission des Droits De l’Homme**
* **L’Equal opportunity Commission (Législation) (Equal Opportunity Commission, 1st Floor, Belmont House, Intendance Street, Port Louis.** [**https://eoc.govmu.org/eoc/**](https://eoc.govmu.org/eoc/)**)**
* **La police.**

**En collaboration avec l’Ong Drwa a enn lakaz, la National Housing Development Corporation a accepté d’activer l’aboutissement des dossiers de demande de logement et une partie des 90 familles sous la tente en 2020 ont pu devenir propriétaires d’une maison.**

**DES DONNÉES SUR LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET LA SÉGRÉGATION SPATIALE ET RÉSIDENTIELLE**

28. Des données sur les disparités de logement, la discrimination en matière de logement et la ségrégation spatiale sont-elles collectées et rendues publiques ? Si oui, où peut-on y avoir accès ? Existe-t-il des obstacles pratiques ou juridiques à la collecte et au partage de telles informations dans votre pays ?

**Il n’existe pas de données récentes (les dernières statistiques nationales datent de 2011 et les chiffres de l’Etat ne reflètent pas la réalité, de nombreuses personnes dans la pauvreté extrême ne sont pas inscrites aux registres sociaux ou à la demande de logement social.)**

**Les données collectées et rendues publiques peuvent être consultées dans le rapport “L’envers du décor à Riviere Noire” du KRN, 2019.**

29. Pouvez-vous nous faire part d'études ou d'enquêtes menées par les autorités locales, régionales ou nationales ou par d'autres institutions pour mieux comprendre les disparités en matière de logement, la discrimination et la ségrégation spatiale et la manière d'y remédier (par exemple, titre et lien, ou bien veuillez soumettre un document).

**Exemples, études, rapports et informations statistiques pertinentes:**

* **Annexe 1 : Rapport “L’envers du décors à Riviere Noire” du KRN, 2019, Maya de Salle**
* **Annexe 2 : Rapport “ DAL : Etat des lieux après 1 an” 2021, Delphine Ahnee**
* **Annexe 3 : Esclavage et Nation, 2021, Cassam Uteem - Membre de DAL, Président d’Honneur d’ATD Quart Monde**
* **Annexe 4 : Plaidoyer pour une réparation, 2021, Jean-Claude de l’Estrac basé sur ses recherches pour son livre ‘Terres Possession et Dépossession’**
* **Annexe 5 : Rapport de la Truth and Justice Commission (TJC), 2011, (« From Slave Camp to Cité : La Mivoie » (vol.3- part 1)**
* **Annexe 6: Report Overview of Social Housing Programs Effected in Mauritius since the 1960’s by the Government, Private sector and NGOs, UNDP, MOHL, 2013, Disponible sur:** [**http://nh.mu/wp-content/uploads/2016/02/Report-Overview-Social-Housing.pdf**](http://nh.mu/wp-content/uploads/2016/02/Report-Overview-Social-Housing.pdf)
* **Annexe 7 : Gooding T., “Low-income housing provision in Mauritius: Improving social justice and place quality” (2015) (en attache).**
* **Annexe 8 : Propositions Logement, 2021, Françoise Lamusse**
* **Annexe 9 : Resolutions et Propostions DAL, Forum Dialogue avec 100 familles de squatters, 2020**
* **Annexe 10 : UNDP - Overview of Social Housing in Mauritius, 2013, Maïti Chagny**
* **Actions et liens sur le travail mené par la plateforme citoyenne Drwa A Enn Lakaz pour aider les squatters expulsés déjà enregistrés à la NHDC a être reconnus comme tels et pour une politique nationale de logement non discriminatoire :**

**I Lancement – Drwa a enn Lakaz : Platform Sitwayen**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/lancement-drwa-a-enn-lakaz-platform-sitwayen/362583/?fbclid=IwAR39QiwRQIBY9KkI5X7YISB8Icq1TbP8-1fVxVhGGFlTA86yegT\_Zc8ei9Q**](https://www.lemauricien.com/actualites/lancement-drwa-a-enn-lakaz-platform-sitwayen/362583/?fbclid=IwAR39QiwRQIBY9KkI5X7YISB8Icq1TbP8-1fVxVhGGFlTA86yegT_Zc8ei9Q)

**1. Vidéo Etat des lieux 1 an**

[**https://www.facebook.com/platformSitwayen/videos/1099059790606755**](https://www.facebook.com/platformSitwayen/videos/1099059790606755)

**2. Steven Obeegadoo durcit le ton : « Les squatters doivent quitter les lieux, sinon ils devront assumer la responsabilité de leurs actes »**

[**http://www.r1.mu/actu/societe/steven-obeegadoo-durcit-le-ton-les-squatters-doivent-quitter-les-lieux-sinon-ils-devront-assumer-la-responsabilite-de-leurs-actes--p975923?fbclid=IwAR3DhOMpTiFdzFXkhFGo-DOjAEwnWZ85JY\_xl-ZaXGJjp-rxBsTt7PQTnus**](http://www.r1.mu/actu/societe/steven-obeegadoo-durcit-le-ton-les-squatters-doivent-quitter-les-lieux-sinon-ils-devront-assumer-la-responsabilite-de-leurs-actes--p975923?fbclid=IwAR3DhOMpTiFdzFXkhFGo-DOjAEwnWZ85JY_xl-ZaXGJjp-rxBsTt7PQTnus)

**3. Delphine Ahnee répond au ministre du Logement et des Terres : « C’est une excuse bidon d’affirmer que les squatters ne respectent pas les procédures de la NHDC… »**

[**https://www.topfm.mu/2020/09/09/cest-une-excuse-bidon-daffirmer-que-les-squatters-ne-respectent-pas-les-procedures-de-la-nhdc-delphine-ahnee-repond-au-ministre-du-logement-et-des-terres/?fbclid=IwAR3uyj7OlrMj1enjQJ4uzplBENme0AjhonOD\_udP5rPwQzaVLG62hp4uWWI**](https://www.topfm.mu/2020/09/09/cest-une-excuse-bidon-daffirmer-que-les-squatters-ne-respectent-pas-les-procedures-de-la-nhdc-delphine-ahnee-repond-au-ministre-du-logement-et-des-terres/?fbclid=IwAR3uyj7OlrMj1enjQJ4uzplBENme0AjhonOD_udP5rPwQzaVLG62hp4uWWI)

**4. Françoise Lamusse, membre de Drwa a enn Lakaz : Plus de 100 jours que les bulldozers sont passés…**

[**https://www.lemauricien.com/le-mauricien/plus-de-100-jours-que-les-bulldozers-sont-passes/374071/?fbclid=IwAR3uyj7OlrMj1enjQJ4uzplBENme0AjhonOD\_udP5rPwQzaVLG62hp4uWWI**](https://www.lemauricien.com/le-mauricien/plus-de-100-jours-que-les-bulldozers-sont-passes/374071/?fbclid=IwAR3uyj7OlrMj1enjQJ4uzplBENme0AjhonOD_udP5rPwQzaVLG62hp4uWWI)

**5. Squatteurs de Pointe-aux-Sables: les démarches finalisées mais toujours pas de maison**

[**https://www.lexpress.mu/article/384357/squatteurs-pointe-aux-sables-demarches-finalisees-mais-toujours-pas-maison?fbclid=IwAR3WLOcCWtFWvjO1b\_B3j6wDIStLTzn8FbFL\_NqgKzL6OEtHkeKgZrJJWY0**](https://www.lexpress.mu/article/384357/squatteurs-pointe-aux-sables-demarches-finalisees-mais-toujours-pas-maison?fbclid=IwAR3WLOcCWtFWvjO1b_B3j6wDIStLTzn8FbFL_NqgKzL6OEtHkeKgZrJJWY0)

**6. Discours du Cardinal Maurice Piat à Sainte-Croix**

[**https://www.facebook.com/383374258446338/posts/3175406682576401/**](https://www.facebook.com/noubazMauricien/posts/3175406682576401?__cft__%5b0%5d=AZVZ0mMwUFaC04ZhW5tT_OWT9tFXQQJFeI0IWCi5DySjglsLA1zkMuUFhEsibohh1gBw6aLcmThIjf1fHKno44fMKs0b5_Nf_SlSzfkWgB0jTMK4Yct1eMefUzrw-EmYX00WoBeF5jkSZ_FpbuZX9sAAqW0Ig4XKb4Mu1PXEwbIz1A&__tn__=-UK-R)

**7. Cassam Uteem, ex-Président de la République : « Le Premier ministre doit faire ce qu’il dit ! »**

[**https://www.lemauricien.com/week-end/cassam-uteem-ex-president-de-la-republique-le-premier-ministre-doit-faire-ce-quil-dit/379346/?fbclid=IwAR2rTxuqK3zSTz2BMXiDrt1QoyegP5YBrvq2p3smiPZNywRdczd0dBLHnVE**](https://www.lemauricien.com/week-end/cassam-uteem-ex-president-de-la-republique-le-premier-ministre-doit-faire-ce-quil-dit/379346/?fbclid=IwAR2rTxuqK3zSTz2BMXiDrt1QoyegP5YBrvq2p3smiPZNywRdczd0dBLHnVE)

**8. Logement : une veuve attend une maison de la NHDC depuis 26 ans**

[**https://defimedia.info/logement-une-veuve-attend-une-maison-de-la-nhdc-depuis-26-ans?fbclid=IwAR38WQtAEGjSRpx2B8e2ZydR9ZL3ZOiO3MUsgneZw-uelVGN1aBWDP4ufPc**](https://defimedia.info/logement-une-veuve-attend-une-maison-de-la-nhdc-depuis-26-ans?fbclid=IwAR38WQtAEGjSRpx2B8e2ZydR9ZL3ZOiO3MUsgneZw-uelVGN1aBWDP4ufPc)

**9. Virulente sortie du vice-Président de la République Eddy Boisezzon contre le gouvernement**

[**https://www.lexpress.mu/video/385318/eddy-boissezon-pa-kapav-permet-zordi-ki-bann-zanfan-dormi-belle-etoile-pou-ban-rezon?fbclid=IwAR3-IawafwThEz8uXL\_XlEYcVGw5\_RfF-Dqywzzx-FflFazJvOajThk8qeY**](https://www.lexpress.mu/video/385318/eddy-boissezon-pa-kapav-permet-zordi-ki-bann-zanfan-dormi-belle-etoile-pou-ban-rezon?fbclid=IwAR3-IawafwThEz8uXL_XlEYcVGw5_RfF-Dqywzzx-FflFazJvOajThk8qeY)

**10. Cinq mois à la belle étoile : « Kifer nou pankor gayn nou lakaz ziska ler ? »**[**https://www.lemauricien.com/actualites/cinq-mois-a-la-belle-etoile-kifer-nou-pankor-gayn-nou-lakaz-ziska-ler/386865/?fbclid=IwAR1Dlj64G8W2IS5R-X1WJ-zoHjDCIUbhH-SxIxpR3jYrbc1Ms-mxZ6DcT78**](https://www.lemauricien.com/actualites/cinq-mois-a-la-belle-etoile-kifer-nou-pankor-gayn-nou-lakaz-ziska-ler/386865/?fbclid=IwAR1Dlj64G8W2IS5R-X1WJ-zoHjDCIUbhH-SxIxpR3jYrbc1Ms-mxZ6DcT78)

**11. Pravind Jugnauth, Premier ministre : « Gouvernma pann lav la me ar problem lozman** [**https://ionnews.mu/pravind-jugnauth-gouvernma-pann-lav-la-me-ar-problem-lozman/?fbclid=IwAR38TN09\_SlcGuX\_cRZiXVnH5gMpv-CspfWl1Px8yonC9YHUu4Etm\_dpDU4**](https://ionnews.mu/pravind-jugnauth-gouvernma-pann-lav-la-me-ar-problem-lozman/?fbclid=IwAR38TN09_SlcGuX_cRZiXVnH5gMpv-CspfWl1Px8yonC9YHUu4Etm_dpDU4)

**12. L’ancien Président de la République, Cassam Uteem, compte rencontrer le ministre du Logement**

[**https://www.facebook.com/platformSitwayen/photos/a.114450657002518/164897101957873/**](https://www.facebook.com/platformSitwayen/photos/a.114450657002518/164897101957873/)

**13. Delphine Ahnee : « L’urgence pour de vrais logements sociaux sans dépôt »**

[**https://m.facebook.com/story.php?story\_fbid=1655493481297969&id=100005119991807**](https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=1655493481297969&id=100005119991807&__cft__%5b0%5d=AZVjr5fJRONjuo8hsJpfyoNIWfT__pmhPxHe3dh5weyHqToriUDpZNCcWEG0EiCC_yH0aJEH77Ba--79uLEhMPdPbz--OYhqyxvdLYLIujIa93oF5Sr4mJC5LXzeH7nFnxWf4p6U_8oHzTWYtrPKFOVx6h7PevpFEGvyotkZdXcr4A&__tn__=-UK-R)

**14. Concert du 19 Septembre: Rs 182 786.27 versées a Drwa A Enn Lakaz**

[**https://www.lexpress.mu/video/383204/concert-19-septembre-rs-182-78627-versees-drwa-enn-lakaz?fbclid=IwAR3DhOMpTiFdzFXkhFGo-DOjAEwnWZ85JY\_xl-ZaXGJjp-rxBsTt7PQTnus**](https://www.lexpress.mu/video/383204/concert-19-septembre-rs-182-78627-versees-drwa-enn-lakaz?fbclid=IwAR3DhOMpTiFdzFXkhFGo-DOjAEwnWZ85JY_xl-ZaXGJjp-rxBsTt7PQTnus)

**15. Fraudes à la NHDC : Comment des fonctionnaires ont obtenu des logements**

[**https://www.lexpress.mu/article/263930/fraudes-nhdc-comment-fonctionnaires-ont-obtenu-logements?fbclid=IwAR21RLMFwCdgVhOf77cIigF8Q5neFnNrzW7XbRrDxDeYiyExBRb-DvBomSM**](https://www.lexpress.mu/article/263930/fraudes-nhdc-comment-fonctionnaires-ont-obtenu-logements?fbclid=IwAR21RLMFwCdgVhOf77cIigF8Q5neFnNrzW7XbRrDxDeYiyExBRb-DvBomSM)

**16. Squatteurs : Convocation officielle de la NHDC pour onze familles**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/societe/squatteurs-convocation-officielle-de-la-nhdc-pour-onze-familles/373852/?fbclid=IwAR3-IawafwThEz8uXL\_XlEYcVGw5\_RfF-Dqywzzx-FflFazJvOajThk8qeY**](https://www.lemauricien.com/actualites/societe/squatteurs-convocation-officielle-de-la-nhdc-pour-onze-familles/373852/?fbclid=IwAR3-IawafwThEz8uXL_XlEYcVGw5_RfF-Dqywzzx-FflFazJvOajThk8qeY)

**17. Squatteurs : treize familles convoquées par la NHDC**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/societe/squatteurs-treize-familles-convoquees-par-la-nhdc/373907/?fbclid=IwAR3cahJjDjnIdU3S96qN9dt0NKfMViKmn5Sg\_mF5HyYrJ\_0b2SAC39JR7h0**](https://www.lemauricien.com/actualites/societe/squatteurs-treize-familles-convoquees-par-la-nhdc/373907/?fbclid=IwAR3cahJjDjnIdU3S96qN9dt0NKfMViKmn5Sg_mF5HyYrJ_0b2SAC39JR7h0)

**18. Vidéo chanson *Anba latant*** [**de Michel Ducasse, interprétée par Emelyn composition de Steeve Laridain**](https://www.facebook.com/101154718332112/videos/4771525472872708)

[**https://www.facebook.com/101154718332112/videos/4771525472872708**](https://www.facebook.com/101154718332112/videos/4771525472872708)

**19. Maurice : enfants, pères, mères et grands-parents expulsés vivent dans la rue depuis 100 jours**

[**https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/maurice-enfants-peres-meres-et-grands-parents-expulses-vivent-dans-la-rue-depuis-100-jours-868866.html?fbclid=IwAR37yTzrOS-r\_mPlRt7OXlvP4eGAt8wW5Va8NmvXBU3B\_J3EOg8EjcIpYrA**](https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/maurice-enfants-peres-meres-et-grands-parents-expulses-vivent-dans-la-rue-depuis-100-jours-868866.html?fbclid=IwAR37yTzrOS-r_mPlRt7OXlvP4eGAt8wW5Va8NmvXBU3B_J3EOg8EjcIpYrA)

**20. Onze familles de squatters de Pointe-aux-Sables et Résidence Malherbes s’entretiendront avec la NHDC cette semaine**

[**https://defimedia.info/onze-familles-de-squatters-de-pointe-aux-sables-et-residence-malherbes-sentretiendront-avec-la-nhdc-cette-semaine?fbclid=IwAR1ismmAk94gI9wdlkKANQ36mUPOLFv\_qiGgDVpFanFNfH0QCXDQ3mgYukg#.X1Yt-8yx9Y0.facebook**](https://defimedia.info/onze-familles-de-squatters-de-pointe-aux-sables-et-residence-malherbes-sentretiendront-avec-la-nhdc-cette-semaine?fbclid=IwAR1ismmAk94gI9wdlkKANQ36mUPOLFv_qiGgDVpFanFNfH0QCXDQ3mgYukg#.X1Yt-8yx9Y0.facebook)

**21. Problème de squatters : la plateforme Drwa a enn Lakaz s’adressera à l’ONU pour faire figurer le droit au logement dans la constitution**

[**http://www.r1.mu/actu/societe/probleme-de-squatters-le-mouvement-atd-quart-monde-sadressera-a-lonu-pour-faire-figurer-le-droit-au-logement-dans-la-constitution-p605172?fbclid=IwAR0JZFK9ZNR7Xp4PhYXJNrLOuB7VwiXs0RMZcX4HnNSqnmPwZlMUDUSbMRA**](http://www.r1.mu/actu/societe/probleme-de-squatters-le-mouvement-atd-quart-monde-sadressera-a-lonu-pour-faire-figurer-le-droit-au-logement-dans-la-constitution-p605172?fbclid=IwAR0JZFK9ZNR7Xp4PhYXJNrLOuB7VwiXs0RMZcX4HnNSqnmPwZlMUDUSbMRA)

**22. Squatters : « Il y a urgence à trouver un toit décent pour les 107 familles », dit le père Mongelard**

[**https://defimedia.info/squatters-il-y-urgence-trouver-un-toit-decent-pour-les-107-familles-dit-le-pere-mongelard?fbclid=IwAR1Ep6sIuM2\_aKtjLjvhy-jJb1lDJ03b1l03KOPRq2Mz6olAgVRC570JJpM**](https://defimedia.info/squatters-il-y-urgence-trouver-un-toit-decent-pour-les-107-familles-dit-le-pere-mongelard?fbclid=IwAR1Ep6sIuM2_aKtjLjvhy-jJb1lDJ03b1l03KOPRq2Mz6olAgVRC570JJpM)

**23. Opinion - Husna Ramjanally : Irresponsables !**

[**https://www.lemauricien.com/le-mauricien/irresponsables/370731/?fbclid=IwAR0maQ8fZ8y6NxjsZnhKt3p2acap24hX\_nzIhDQv0Si9B\_3QrIbcieq2fPs**](https://www.lemauricien.com/le-mauricien/irresponsables/370731/?fbclid=IwAR0maQ8fZ8y6NxjsZnhKt3p2acap24hX_nzIhDQv0Si9B_3QrIbcieq2fPs)

**24. Squatters de Pointe aux Sables : Une lueur pour maintenir l’espoir**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/squatters-de-pointe-aux-sables-une-lueur-pour-maintenir-lespoir/370870/?fbclid=IwAR3Xxz6ksqbaXCJDsbsNuyN2aGMhLcPrE3qJEjKGD8op6acYkBdcZ5AD94s**](https://www.lemauricien.com/actualites/squatters-de-pointe-aux-sables-une-lueur-pour-maintenir-lespoir/370870/?fbclid=IwAR3Xxz6ksqbaXCJDsbsNuyN2aGMhLcPrE3qJEjKGD8op6acYkBdcZ5AD94s)

**25. Les Résolutions et la déclaration d’engagement du 28 juin 2020**

[**https://m.facebook.com/story.php?story\_fbid=3296341370451829&id=100002279959213**](https://www.facebook.com/delphine.ahnee/posts/3296341370451829?__cft__%5b0%5d=AZWSk9G6MsqLQvmvYqqQEJp8BlWtItyki3hQBIhWPaRxyChEiMZ32mCVv9XHYCIUSg64EVqi-niAWBWkidWU1cp7CaZ_Wf7pKgXpWBwN2GOUXqO2ZypQHvynlmWxqfzp6fs0wQ82mEX7o47gS7a20xi0NictYnj98HPVEdDpZYA5TQ&__tn__=-UK-R)

**26. « Il faut un registre identifiant les personnes qui vivent dans des logements précaires », recommande Delphine Ahnee**

[**https://defimedia.info/il-faut-un-registre-identifiant-les-personnes-qui-vivent-dans-des-logements-precaires-recommande-delphine-ahnee?fbclid=IwAR1LcxD3KPAgli14e0JY-eNwNWyS54C7-zNvSAMcRVjtf3dLuoysTKa5KUo**](https://defimedia.info/il-faut-un-registre-identifiant-les-personnes-qui-vivent-dans-des-logements-precaires-recommande-delphine-ahnee?fbclid=IwAR1LcxD3KPAgli14e0JY-eNwNWyS54C7-zNvSAMcRVjtf3dLuoysTKa5KUo)

**27. Pointe-aux-Sables : nuit de solidarité pour les squatteurs prévue ce vendredi**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/societe/pointe-aux-sables-nuit-de-solidarite-pour-les-squatteurs-prevue-ce-vendredi/369240/?fbclid=IwAR25x76bGh6IAGyb8AoJVVW3e2THNDbnRtFXwvEa3vjo8ZrX\_G\_kr-NkozY**](https://www.lemauricien.com/actualites/societe/pointe-aux-sables-nuit-de-solidarite-pour-les-squatteurs-prevue-ce-vendredi/369240/?fbclid=IwAR25x76bGh6IAGyb8AoJVVW3e2THNDbnRtFXwvEa3vjo8ZrX_G_kr-NkozY)

**28. Delphine Ahnee, porte-parole Drwa a enn Lakaz : “Kan sistem pa bon bizin sanz sistem, non ?”**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/delphine-ahnee-porte-parole-drwa-a-enn-lakaz-platform-sitoyen-kan-sistem-pa-bon-bizin-sanz-sistem-non/366898/**](https://www.lemauricien.com/actualites/delphine-ahnee-porte-parole-drwa-a-enn-lakaz-platform-sitoyen-kan-sistem-pa-bon-bizin-sanz-sistem-non/366898/)

**29. Injustice pour une femme célibatiare: Sharone Banzigou, de Riambel : “Squatter” malgré ses efforts**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/magazine/sharone-banzigou-de-riambel-squatter-malgre-ses-efforts/363846/?fbclid=IwAR25x76bGh6IAGyb8AoJVVW3e2THNDbnRtFXwvEa3vjo8ZrX\_G\_kr-NkozY**](https://www.lemauricien.com/actualites/magazine/sharone-banzigou-de-riambel-squatter-malgre-ses-efforts/363846/?fbclid=IwAR25x76bGh6IAGyb8AoJVVW3e2THNDbnRtFXwvEa3vjo8ZrX_G_kr-NkozY)

**30. Stephano Ross (porte-parole des squatteurs de Pointe aux Sables): « Nou merit enn twa, se enn drwa »**

[**https://www.lemauricien.com/actualites/drame-humain-stephano-ross-porte-parole-des-squatteurs-de-pointe-aux-sables-nou-merit-enn-twa-se-enn-drwa/362434/?fbclid=IwAR1H6A1gH8blR5P0SX8ZOcHYnn625QcMoKLLeXNHR7WfA3HOEBb3qAeBvKI**](https://www.lemauricien.com/actualites/drame-humain-stephano-ross-porte-parole-des-squatteurs-de-pointe-aux-sables-nou-merit-enn-twa-se-enn-drwa/362434/?fbclid=IwAR1H6A1gH8blR5P0SX8ZOcHYnn625QcMoKLLeXNHR7WfA3HOEBb3qAeBvKI)

**31.Trou-d’Eau-Douce : Un ministre accusé d’occuper illégalement un terrain** [**https://www.lemauricien.com/actualites/faits-divers/trou-deau-douce-un-ministre-accuse-doccuper-illegalement-un-terrain/364629/?fbclid=IwAR2X3U2baFWXQwV96nCjBjC1h4yPKDeAi4IEqLnVxSaYbG93wsyHkNkSkA0**](https://www.lemauricien.com/actualites/faits-divers/trou-deau-douce-un-ministre-accuse-doccuper-illegalement-un-terrain/364629/?fbclid=IwAR2X3U2baFWXQwV96nCjBjC1h4yPKDeAi4IEqLnVxSaYbG93wsyHkNkSkA0)

# 32. Drwa a enn Lakaz : « Une solution immédiate et transitoire » revendiquée pour les sans-logis <https://www.lemauricien.com/actualites/societe/drwa-a-enn-lakaz-une-solution-immediate-et-transitoire-revendiquee-pour-les-sans-logis/363595/?fbclid=IwAR1YhzmK3mapWSsVMh-FSzw9dcxQp8qqE_5jHECu90tQrMVHLWIXNgywzcg>

# 33. Squatteurs : deux mois oubliés sous les tentes

[**https://www.lexpress.mu/article/380149/squatteurs-deux-mois-oublies-sous-tentes?fbclid=IwAR18ja5aT\_WP7wuuUrzL9oN0ALqx-NCNM8fMMjyQwHBhkuAB8uLJAV9cM9g**](https://www.lexpress.mu/article/380149/squatteurs-deux-mois-oublies-sous-tentes?fbclid=IwAR18ja5aT_WP7wuuUrzL9oN0ALqx-NCNM8fMMjyQwHBhkuAB8uLJAV9cM9g)

* **Articles et liens sur le travail contre la discrimination de l’ONG Affirmative Action:**

[**https://m.facebook.com/groups/479480462449169/permalink/1059978861065990/?sfnsn=wa**](https://m.facebook.com/groups/479480462449169/permalink/1059978861065990/?sfnsn=wa)

**https://m.facebook.com/story.php?story\_fbid=10220335677435520&id=1037035553**

[**https://m.facebook.com/groups/479480462449169/permalink/1011153569281853/?sfnsn=wa**](https://m.facebook.com/groups/479480462449169/permalink/1011153569281853/?sfnsn=wa)

[**https://m.facebook.com/groups/479480462449169/permalink/1078825515847991/?sfnsn=wa**](https://m.facebook.com/groups/479480462449169/permalink/1078825515847991/?sfnsn=wa)

[**https://defimedia.info/lepineux-dossier-des-logements-sociaux**](https://defimedia.info/lepineux-dossier-des-logements-sociaux)

[**https://www.lexpress.mu/article/jean-maurice-labour-%C2%AB-les-logements-sociaux-ne-respectent-pas-la-dignit%C3%A9-humaine-%C2%BB**](https://www.lexpress.mu/article/jean-maurice-labour-%C2%AB-les-logements-sociaux-ne-respectent-pas-la-dignit%C3%A9-humaine-%C2%BB)

[**https://www.lexpress.mu/article/338222/commission-sur-lelimination-discrimination-rac**](https://www.lexpress.mu/article/338222/commission-sur-lelimination-discrimination-raciale-concluding-remarks-tres-severes)

[**https://mail.google.com/mail/u/0?ui=2&ik=05887fb3cf&attid=0.1&permmsgid=msg-a:r1132216958705824129&th=1791811e7b264f6c&view=att&disp=inline&realattid=1791810e7e93672d80e1iale-concluding-remarks-tres-severes**](https://www.lexpress.mu/article/338222/commission-sur-lelimination-discrimination-raciale-concluding-remarks-tres-severes)

[**https://mail.google.com/mail/u/0?ui=2&ik=05887fb3cf attid=0.1& perm msgid=msg-a:r1132216958705824129&th=1791811e7b264f6c&view=att&disp=inline&realattid=1791810e7e93672d80e1**](https://mail.google.com/mail/u/0?ui=2&ik=05887fb3cf&attid=0.1&permmsgid=msg-a:r1132216958705824129&th=1791811e7b264f6c&view=att&disp=inline&realattid=1791810e7e93672d80e1)

30. Pouvez-vous fournir des informations et des statistiques relatives aux plaintes pour discrimination en matière de logement, à la manière dont elles ont été instruites et réglées, ainsi que des informations sur les affaires dans lesquelles des acteurs privés ou publics ont été contraints avec succès de mettre fin à cette discrimination ou ont été condamnés à une amende ou à une sanction pour non-respect de règles ?

**NON. Il n’y a pas de données formelles disponibles.**

**Pas de registre national officiel des personnes vivant sans logements décents, dans la précarité ou sans domiciles fixes.**

**Le Gouvernement devrait utilisé les bases de données disponibles pour pallier ce vide.**

**« Il faut un registre identifiant les personnes qui vivent dans des logements précaires », recommande Delphine Ahnee**

[**https://defimedia.info/il-faut-un-registre-identifiant-les-personnes-qui-vivent-dans-des-logements-precaires-recommande-delphine-ahnee?fbclid=IwAR1LcxD3KPAgli14e0JY-eNwNWyS54C7-zNvSAMcRVjtf3dLuoysTKa5KUo**](https://defimedia.info/il-faut-un-registre-identifiant-les-personnes-qui-vivent-dans-des-logements-precaires-recommande-delphine-ahnee?fbclid=IwAR1LcxD3KPAgli14e0JY-eNwNWyS54C7-zNvSAMcRVjtf3dLuoysTKa5KUo)

**Réponses compilées par:**

**Drwa A Enn Lakaz: Platform Sitwayen : Françoise Lamusse, Delphine Ahnee et Michel Ducasse**

**Kolektif Rivier Nwar en collaboration avec le Pont du Tamarinier : Anne-Lise Pigeot**

**Avec le précieux support de Maya de Salle, Docteur en Anthropologie et Danielle Berlanga Gonzalez de l’ICJM**

**Membres du comité de DRWA A ENN LAKAZ: PLATFORM SITWAYEN :**

Delphine Ahnee, Ariane Antoine, Christiane Chowree, Michel Ducasse, Séverine Hosseny, Françoise Lamusse,, Gaëtan Madeleine, Gérard Mongelard, Joëlle Némorin, Danny Philippe, Mario Radegonde, Rajendra Kumar Reedha, Laurent Rivet, Michaël Rivière, Michel Rousset, Mahen Thannoo, Cassam Uteem (Ancien Président de la République de Maurice et Président d’Honneur d’ATD Quart Monde);.

Avec le support de DRIP : Isabelle Philippe

--

1. Voir l'article 2.1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et l'Observation générale n° 20 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels qui s'y rapporte. [↑](#footnote-ref-1)